NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR JAC Transactions.

Le présent document reçoit l'approbation totale de JAC Transactions

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

23/09/2022

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans les activités des marchands de biens immobiliers.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Il n'y a pas de pré commercialisation à date sur l'opération.

L'Emetteur est exposé au risque lié au prix de vente. Le prix de vente est supérieur au prix de marché observé, mais s'explique par les prestations haut de gamme proposées.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire et géopolitique actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus et la crise géopolitique ont mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 1 087 500 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 - Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

JAC Transactions, est une société par actions simplifiée de droit français ayant établi son siège social au 76, Avenue des Baumettes – 06000 Nice et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 797 951 241

2. Activité de l'Emetteur

JAC Transactions est spécialisée dans les activités des marchands de biens immobiliers. Elle a pour objet social : marchand de biens.

3. Actionnariat

Actionnaires:

64,2%: Andreas Simonetti
20%: Kevin Vandermotte
15%: Mas Transactions
0,75%: Jean-Marc Simonetti

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

<u>Composition:</u>

Président : Jean-Marc Simonetti Directeur Général : Andreas Simonetti

Rémunération:

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 3° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de JAC Transactions.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2021 et 2020 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 23/09/2022 ses capitaux propres s'élèvent à 1 112 495,40 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 8 139 717 € réparti comme décrit ci-dessous :

- Emprunts obligataires: 4 012 831,67 €

Dettes auprès des établissements de crédits : 3 771 418,67 €

- Dettes auprès des associés : 355 466,66 €

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. <u>Identité de l'offreur</u>

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	1 450 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	1 087 500 €
Valeur nominale d'une Obligation	1€
Date d'ouverture de l'Offre	23/09/2022
Date de fermeture de l'Offre	07/10/2022
Date d'émission prévue des obligations	07/10/2022
Frais à charge des investisseurs	Frais de carte bancaire (0,8% du montant de la souscription)

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 1 450 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués par les Porteurs auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini ci-dessous) et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 15 décembre 2020 renouvelé le 23 décembre 2021 par accord exprès écrit, conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux un million quatre cent cinquante mille (1 450 000) Obligations est ouverte à compter de la date de signature du présent Contrat (incluse) jusqu'à la Date d'Emission (tel que ce terme est défini ci-dessous) (incluse) au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1 er arrivé, 1 er servi » :

chaque jour, comptabilisation des paiements par carte bancaire et virement bancaire ;

à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions seront classées de la plus ancienne à la plus récente ;

lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, seront annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 07/10/2022.

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 07/10/2022.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur. Néanmoins, il est précisé que l'investisseur devra, en cas de paiement par carte bancaire sur la plateforme de Raizers, régler des frais de 0,8% du montant versé. Ces frais s'appliquent à chaque alimentation du portefeuille électronique (« wallet ») de l'investisseur réalisée par carte bancaire. A noter également que les frais de carte bancaire sont exonérés de TVA selon l'article 261 C du Code général des impôts français.

B. Raisons de l'offre

Description du projet immobilier

Opération

L'opération est située <u>7, Avenue Maréchal Foch à Nice, il</u> s'agit de **cinq appartements à proximité immédiate du centre-ville** qui seront vendus une fois les travaux terminés, ceux-ci étant déjà avancés à hauteur de 60%.

La totalité de l'immeuble avait été acquis par l'opérateur qui y avait réalisé une opération de marchand de biens de 46 lots. Sur ces 46 lots, les 5 appartements faisant l'objet de notre financement avaient été vendus par la société de marchand de biens de l'opérateur (JAC Transactions) à sa foncière (Foncière niçoise de Gestion) afin de les conserver dans une optique patrimoniale. Cependant, l'opérateur a changé de stratégie et souhaite aujourd'hui revendre les 5 appartements à JAC Transactions.

L'opération portant sur la totalité de l'immeuble est aujourd'hui terminée et commercialisée à hauteur de 95%.

L'opération est portée par **JAC Transactions**, opérateur ayant déjà financé 9 opérations sur Raizers et qui en a déjà remboursé 4. C'est un opérateur spécialisé dans la région niçoise qui a réalisé de nombreuses opérations de promotion et de marchand de biens.

JAC Transactions sollicite Raizers pour financer l'acquisition des 5 appartements auprès de sa foncière. Les garanties proposées sont les cautions personnelles des deux actionnaires principaux bénéficiant d'une surface financière conséquente ainsi qu'une hypothèque de premier rang avec une LTV de 67%.

Emplacement

L'immeuble se situe dans le centre-ville de Nice avec toutes les commodités à proximité (commerces, cinéma, lycée) et à une quinzaine de minutes à pied de la vieille ville et des plages. Le quartier est également bien desservi par les transports en commun (Tram L1 et de nombreux bus).

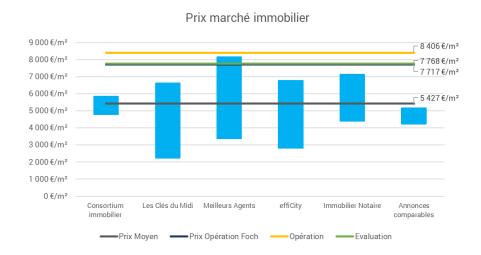
Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m²	Prix/m²	Prix de vente	Précommer- cialisé (oui ou non)	Location annuelle HC	Rapport locatif net
52	R+1	T2	45,9	8 386	385 000	non	15 600	4,1%
53	R+1	T2	49,3	7 709	380 000	non	14 400	3,8%
54	R+1	T3	66,1	8 244	545 000	non	19 200	3,5%
83	R+4	T3	63,9	8 766	560 000	non	21 600	3,9%
84	R+4	Studio	32,7	9 106	297 500	non	10 200	3,4%
TOTAL			257,9	8 406	2 167 500	-	81 000	3,7%

Travaux et prestataires

Les travaux sont avancés à 60% selon l'économiste SecoBat (attestation datant du 06/09/2022) et sont réalisés par Quality King Batiment, entreprise générale appartenant au groupe JAC Transactions.

Prix de marché



Évaluation réalisée par K&M Expertises en date du 4 août 2022 pour un prix de 7 768 €/m².

Le prix de l'opération Foch correspond au prix de vente moyen des lots vendus dans le cadre de l'opération réalisée par JAC Transactions sur l'immeuble situé 7, avenue Foch. À date, 90% des lots sont sous offre, compromis ou déjà actés.

Le prix de vente de l'opération se situe dans la fourchette haute des prix/m² proposés mais ce prix est conforté par les ventes déjà réalisées dans le même immeuble à des prix similaires.

Stratégie de commercialisation

La commercialisation se fait à la fois en interne et en externe via le <u>Groupe ACE Gestion</u>. Il n'y a pas de précommercialisation à date, celle-ci débutera une fois les travaux finalisés.

Septembre 2022 DÉBUT DES TRAVAUX LIVRAISON REMBOURSEMENT AU PLUS TARD DE L'EMPRUNT Septembre 2022 Octobre 2022 Mars 2023 Mars 2024

Bilan de la promotion

Planning prévisionnel

Postes	Montants HT	TVA	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	2 167 500		2 167 500	8 406 €/m²
Coût d'acquisition	1 100 000		1 100 000	4 266 €/m²
Frais notaires	27 500		27 500	
Hypothèque	27 840		27 840	
Travaux	272 729	54 546	327 274	1 058 €/m²
Aléas travaux	6 667	1 333	8 000	
Aménagements divers	16 667	3 333	20 000	
Honoraires techniques	8 333	1 667	10 000	
Frais financiers, frais de gestion et frais divers	73 583	14 717	88 300	
Coût de revient à l'acquisition	1 533 319	75 596	1 608 914	6 239 €/m²
Honoraires commercialisation	83 333	16 667	100 000	
Intérêts financiers	217 500		217 500	
Coût de revient total	1 834 152	92 262	1 926 414	7 471 €/m²
Marge nette	333 348	- 92 262	241 086	
En % du Chiffre d'affaires	0		11%	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Bes	oins	Ressources		
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)		Apport en fonds propres opéra- teur :	248 914 €	15%
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	1 450 000 €	85%
Total besoins	1 698 914 €	Total ressources	1 698 914 €	100%

Calcul de la LTV (Loan To Value): 67%

Partie 4 - Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraine l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives	
Devise	Euros (€)	
Valeur nominale	1 €	
Date d'échéance	07/04/2024	
Date de remboursement	18 mois	
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.	
Restriction de transfert	Librement cessible	
Taux d'intérêt annuel brut	10%	
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire	

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

- 1. Contrat obligataire
- 2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2021



JAC Transactions - Immatriculée au RCS de Nice n° 797 951 241 - SAS au capital de 1 000 000 € 76, Avenue des Baumettes - 06000 Nice

CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE D'UN MONTANT DE 1 450 000 EUROS COMPOSE DE 1 450 000 OBLIGATIONS

(le « Contrat »)

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une offre de titres financiers et d'instruments admis à des fins de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-2 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société JAC Transactions, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 76, Avenue des Baumettes - 06000 Nice et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 797 951 241, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur est spécialisé dans les activités de marchands de biens immobiliers et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « Plateforme Raizers »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« Raizers »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement et uniquement utilisés pour le financement d'une opération de marchand de biens de 5 appartements. L'opération est nommée « Foch », et est située au 7, Avenue Maréchal Foch - 06000 Nice, (l'« **l'Opération** »).

Les cinq appartements sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Lot n°	Niveau	Typologie	m²
52	R+1	T2	45,9
53	R+1	T2	49,3
54	R+1	Т3	66,1
83	R+4	T3	63,9



84	R+4	Studio	32.7
0 1	111.7	Otaalo	02,1

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal d'un million quatre cent cinquante mille euros (1 450 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par un million quatre cent cinquante mille (1 450 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à l'Article 14 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini ci-dessous) était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par la Banque Séquestre (tel que ce terme est défini ci-dessous) restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini ci-dessous) était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse (tel que ce terme est défini ci-dessous) et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit un montant minimum égal à mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués par les Porteurs auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini ci-dessous) et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.



L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 15 décembre 2020 renouvelé le 23 décembre 2021 par accord exprès écrit, conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux un million quatre cent cinquante mille (1 450 000) Obligations est ouverte à compter de la date de signature du présent Contrat (incluse) jusqu'à la Date d'Emission (tel que ce terme est défini cidessous) (incluse) au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements par carte bancaire et virement bancaire;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions seront classées de la plus ancienne à la plus récente;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, seront annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 07/10/2022 (la « Date d'Emission »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi après la Date d'Emission (la « Date d'Echéance »), chaque Obligation aura été remboursée.

9.2 Option offerte à l'Emetteur

A la Date d'Echéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours calendaires à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'Echéance initialement prévue d'une durée maximum de six (6) mois ; renouvelable, sur demande écrite de l'Emetteur, pour une période de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : (i) chacun des décalages doit être justifié par des raisons raisonnablement acceptables par Raizers (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et (ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 14 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation



de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu à l'Article 14 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'Echéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu à l'Article 15 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 CAUTIONS PERSONNELLES

Monsieur Andreas SIMONETTI, né le 30 juillet 1994, résidant au 14, Avenue Brown Sequart - 06000 Nice, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

ΕT

Monsieur Jean-Marc SIMONETTI, né le 17 décembre 1950, résidant au 4 avenue Brown Sequard, le Paradisio 1, 06000 Nice, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 GARANTIE HYPOTHECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'actif immobilier décrit en Article 3 par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition dudit actif immobilier par l'Emetteur, ci-après dénommée la « Garantie Hypothécaire ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'Article 3 ci-dessus et la prise de la Garantie Hypothécaire visée au présent Article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'Article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « **Notaire Séquestre** »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire



représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'Article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « Conditions Suspensives »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception des cautions personnelles signées en original;
- Réception de l'acte d'affectation hypothécaire signé.

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Où:

Mv: désigne le montant à verser.

Mi: désigne le montant toujours investi.

Tx : désigne le Taux d'intérêt annuel.

Le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'Obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent Article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Nonobstant les dispositions de l'Article 9.2 ci-dessus, toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de trois pour cent (3%) supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).



Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité ou d'une partie seulement des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que ce terme est défini ci-dessous).

En toutes hypothèses, le taux d'intérêt applicable en cas de remboursement anticipé (total ou partiel), sera au minimum de cinq pourcent (5%) (le « **Taux d'Intérêt Minimum** »).

17.1 Remboursement anticipé total

En cas de remboursement de la totalité des Obligations avant la Date d'Echéance, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal, pour chaque Obligation, à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus.

Exemples illustratifs: pour un emprunt de 24 mois au taux de 10% annuel avec un taux d'intérêt minimum de 5%.

Exemple 1 (Remboursement anticipé total): En cas de remboursement anticipé volontaire de l'émetteur au bout de 2 mois, le taux d'intérêt (calculé au *prorata*) devrait être de 1,67%. En effet, le calcul du taux d'intérêt sur 2 mois est le suivant : 10% d'intérêts x 2/12 mois = 1,67%.

Ce taux d'intérêt étant inférieur à 5%, celui-ci ne s'appliquera pas. Raizers appliquerait dans cette hypothèse le taux d'intérêt minimum de 5%.

Exemple 2 (Remboursement anticipé total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'émetteur au bout de 9 mois, le taux d'intérêt est de 7,5%. En effet : 10% d'intérêts x 9/12 mois = 7,5%.

Ce taux étant supérieur au taux d'intérêt minimum de 5%, le calcul du montant des intérêts exigibles au bout de 9 mois se ferait bien sur la base d'un taux de 7,5%.

17.2 Remboursement anticipé partiel

En cas de remboursement d'une partie seulement des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal à un multiple en nombre entier du montant minimum de souscription.

Les Obligations remboursées ne pourront l'être qu'en totalité et seront donc annulées au prorata de la détention de chaque Porteur. Les autres Obligations n'ayant pas été remboursées portent intérêts dans les conditions décrites à l'Article 14 du Contrat.

Si l'Emetteur souhaite rembourser les Obligations restantes avant la Date d'Echéance, l'Article 17.1 s'appliquera en cette hypothèse.

Exemple illustratif: pour un emprunt de 24 mois aux taux de 10% annuel avec un taux d'intérêt minimum de 5%.

Exemple (Remboursement anticipé partiel): Pour un emprunt de 24 mois d'un montant de 300 000€ (300 000 obligations), au taux de 10% annuel avec un taux d'intérêt minimum de 5%. Le paiement des intérêts est annuel.



- Si l'émetteur souhaite rembourser une 1ère tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 3 mois :
 - o L'émetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€) ; ces obligations seront annulées.
 - Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 2,5% : 10%
 d'intérêts x 3/12 mois = 2,5%.
 - Ce taux étant inférieur au taux d'intérêt minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt minimum qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 5 000 € : 5% x 100 000€ = 5 000€.
 - Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - Les 200 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
- Si l'émetteur souhaite rembourser une 2ème tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 9 mois :
 - b. L'émetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€), ces obligations seront donc annulées.
 - Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 7,5% : 10% d'intérêts x 9/12 mois = 7,5%.
 - Ce taux étant supérieur au taux d'intérêt minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt de 7,5% qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 7 500 € : 7,5% x 100 000€ = 7 500
 - Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - Les 100 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
- Au bout de 12 mois, l'émetteur devra payer les montants d'intérêts suivants :
 - Au titre de la 1^{ère} tranche : 5 000€.
 - o Au titre de la 2ème tranche : 7 500€.
 - Au titre des 100 000 obligations restantes (non remboursées et non annulées à cette date) :
 10 000€. En effet : 100 000€ x 10% = 10 000€.

Soit une échéance d'intérêts totale de 22 500€ : 5 000€ + 7 500€ + 10 000€ = 22 500€.

- Au bout de 24 mois (date d'échéance de l'emprunt) :
 - L'émetteur remboursera les 100 000 obligations restantes (100 000 €).
 - L'Emetteur devra payer le montant d'intérêts suivant : 10 000 €. En effet : 100 000€ x 10% = 10 000€.

Soit un montant total de 110 000€ : 100 000€ + 10 000€ = 110 000€.

18 REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE D'OBLIGATIONS

Le remboursement des Obligations s'effectuera automatiquement au fur et à mesure de la vente des lots mentionnés en Article 3 du Contrat. A chaque vente d'un lot, l'Emetteur devra rembourser le montant des Obligations correspondant au prix de vente reçu lors de la vente dudit lot et ce dans la limite du montant de



l'Emprunt Obligataire, de ses intérêts et frais annexes. Il est précisé que ce remboursement des Obligations en cas de vente des lots se fera en fonction de l'ordre de priorité des créanciers ayant une sûreté sur l'actif immobilier défini en Article 3.

En cas de vente d'un des lots, l'Emetteur s'engage à notifier par courriel au Représentant de la Masse, les conditions prévues de cette dernière dans un délai de dix (10) jours calendaires préalablement à la date de réitération de la vente.

La vente de chaque lot enclenchera un remboursement automatique anticipé partiel ou total de l'Emprunt Obligataire correspondant au montant de la vente arrondi à l'euro près inférieur jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts dus. Il est précisé que le montant des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la date de survenance de la vente au Taux d'Intérêt Minimum.

Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas de vente d'un des lots sont identiques à celles énoncées en Article 17.

19 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des évènements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la Date de Remboursement anticipé au Taux d'Intérêt Minimum. Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas d'exigibilité anticipée sont identiques à celles énoncées en Article 17:

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû par l'Emetteur depuis plus de vingt
 (20) jours ouvrés à compter de la date d'exigibilité de ce paiement;
- vente de la totalité des lots ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - modification(s) de l'Opération décrite en Article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s);
 - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affection des fonds;
 - inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur;
 - refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur;
 - changement de contrôle immédiat ou futur de l'Emetteur et/ou modification de son/ses ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s).

Plus particulièrement, il est entendu que les événements suivants sont des cas de défaut en ce qu'ils peuvent conduire à une modification significative du contrôle effectif de l'Emetteur :

 le transfert de plus de 33% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un tiers (actionnaire/associé déjà existant de l'Emetteur ou nouvel actionnaire/associé);



- tout événement ayant pour effet d'entraîner une modification du contrôle de l'Emetteur au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce;
- l'apport en fiducie-sûreté de la totalité ou d'une partie seulement du capital social de l'Emetteur (ou d'une société affiliée à l'Emetteur) ayant pour conséquence de modifier le(s) ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s) de l'Emetteur.

La notion d'« **ultimes bénéficiaires économiques** » renvoie aux « bénéficiaires effectifs » de l'Emetteur tel que ce terme est défini par les articles L 561-2-2 et R 561-1 du Code monétaire et financier,

- en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi;
- en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur;
- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur ou ses Affiliées au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur ou ses Affiliées par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement,
 en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

Le terme « **Affiliées** » désigne i) toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'Emetteur et qui existe au jour de la conclusion de ce Contrat ou qui pourrait exister dans le futur (ceci couvre les sociétés mères, les filiales et les filiales apparentées), et ii) toute entité ayant un actionnaire personne physique majoritaire (à plus de 80%) qui est également un actionnaire majoritaire personne physique (à plus de 80%) de l'Emetteur.

Pour les besoins des présentes, « **jour ouvré** » désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche et/ou un jour férié en France.

20 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant de la Masse (tel que ce terme est défini ci-dessous) agissant pour le compte de la Masse (tel que ce terme est défini ci-dessous), de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de dix (10) jours ouvrés à la suite de la constatation du défaut de l'Emetteur, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse pourra réitérer cette mise en demeure puis



introduire une action en justice devant les tribunaux compétents en application des pouvoirs conférés au Représentant de la Masse à l'Article 24.3.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant de la Masse, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant de la Masse et facturés à l'Emetteur.

21 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 22 ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

22 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

23 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de l'Emetteur, ou le cas échéant par une décision de l'associé unique de l'Emetteur.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- de l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procèsverbal non conforme aux dispositions législatives et règlementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

24 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « Masse ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.



24.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « Représentant de la Masse ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

24.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

24.3 Pouvoirs du Représentant de la Masse

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- à la durée de la souscription (Article 8);
- à la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- aux garanties (Articles 10 à 12) ; et/ou
- aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 14 et 15).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées cidessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat (la « **Procuration** »).

En complément des stipulations ci-dessus, chacun des Porteurs reconnaît et accepte de déléguer, par les présentes et conformément aux dispositions de la Procuration, au Représentant de la Masse tout pouvoir aux



fins de mettre en œuvre les garanties visées aux Articles 10 à 12 du présent Contrat et plus généralement aux fins de défendre les intérêts communs des Porteurs et pourra par conséquent et uniquement dans ce cadre procéder à toute action en justice au nom et pour le compte des Porteurs. Dans le cadre de la présente Opération uniquement.

L'Emetteur reconnaît, après avoir pris connaissance des termes de la Procuration figurant en **Annexe 1**, que cette dernière a été consentie eu égard à la spécificité de l'Opération et le nombre important de Porteurs. Dès lors, l'Emetteur par la signature du présent Contrat accepte l'ensemble des termes et modalités de la Procuration en ce compris l'approbation préalable d'agir en justice consentie au Représentant de la Masse aux fins de défendre les intérêts communs des Porteurs. Par conséquent, l'Emetteur renonce sans réserve à se prévaloir de toute irrégularité et tout vice de fond ou de forme eu égard aux dispositions des articles L.228-54 et suivants du Code de commerce (ou équivalent suite à une modification des dispositions légales) et, par conséquent, à effectuer toute réclamation ou engager toute action à ce titre et approuve par conséquent sans réserve les termes de la Procuration figurant en **Annexe 1** eu égard aux dispositions légales applicables.

24.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

24.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant de la Masse à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

24.6 Consultation écrite

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.



Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

24.7 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

24.8 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

Avancée des travaux

- Photos intérieur/extérieur ;
- Si VEFA: dernière attestation du maitre d'œuvre;
- Si marchands : détail explicite des travaux déjà réalisés et pourcentage d'avancement des travaux.

Commercialisation

- Grille de commercialisation à jour ;
- o Si VEFA: contrats de réservation et acte de VEFA signés sur le trimestre;
- Si marchands: offres, compromis/promesses, contrats de réservation, actes définitifs signés sur le trimestre, et tout document permettant de réserver ou d'acter une vente. S'il n'y a eu aucuns travaux, ni aucune vente, l'Emetteur devra fournir à Raizers une explication à ce sujet et détailler la stratégie qu'il souhaite mettre en place dans ce cadre.

Financiers

- Comptes annuels de la société projet, de l'Emetteur et de la société holding, le cas échéant, dès leur production.
- De manière générale, tout élément ayant un effet significatif sur l'Opération et/ou l'Emetteur.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une indemnité d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication. Le montant de cette indemnité est fixé en Annexe 2 du Contrat de prestation de services.

24.9 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale qui pourraient le cas échéant être avancés par le Représentant de la Masse.

En l'absence de remboursement par l'Emetteur des frais avancés par le Représentant de la Masse conformément au paragraphe ci-dessus, chacun des Porteurs reconnaît et accepte tout ou partie desdits frais (tel que les dépens, frais d'huissier, frais d'expertise, frais de déplacement et d'hébergement, honoraires d'avocat, frais de procédure divers, etc.) pourra :

être imputée sur décision du Représentant de la Masse sur les versements devant être réalisés par
 l'Emetteur aux Porteurs dans le cadre de l'Opération; ou



en l'absence de versement volontaire par l'Emetteur, sur toute somme devant être perçue par le Représentant de la Masse (au nom et pour le compte des Porteurs) ou par chacun des Porteurs, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou non relative à l'Opération.

La déduction (au prorata de la souscription du Porteur à l'Emprunt Obligataire) des frais engagés par le Représentant de la Masse au titre de la mise en œuvre des Articles 11 à 12 et/ou 19 et 20 sera effectuée préalablement avant tout versement à chacun des Porteurs du solde dû; ce que chacun des Porteurs accepte par la signature du présent Contrat.

Le Représentant de la Masse s'engage à transmettre sur première demande du Porteur la documentation permettant de justifier les frais engagés au titre de l'Opération.

Chacun des Porteurs accepte sans condition les dispositions susvisées et par conséquent renonce sans réserve à intenter une action en responsabilité à l'encontre de Raizers (en ce compris ses affiliés, dirigeants, représentants légaux et/ou salariés) en sa qualité de Représentant de la Masse en application des présentes.

24.10 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant de la Masse et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

25 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

26 DECLARATIONS ET GARANTIES

26.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat
 ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

26.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur;



- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat.
 Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, règlementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat;
- l'Emetteur ne fait ni n'a fait l'objet d'une procédure visée au Livre VI du Code de commerce;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

27 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour l'Emetteur :

JAC Transactions 76, Avenue des Baumettes 06000 Nice

Pour Raizers :

Raizers 16, rue Fourcroy 75017 Paris

A l'attention de : Grégoire LINDER Courriels : contact@raizers.com

28 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris et de la Cour d'Appel de Paris.



29 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une règlementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

30 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

31 SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chacun des signataires des présentes ont accepté de signer le Contrat (en ce compris l'Annexe qui en fait partie intégrante) et le bulletin de souscription (ensemble avec le Contrat, la « **Documentation** ») par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais d'Universign et déclarent en conséquence que la version électronique de la Documentation constitue l'original et est parfaitement valable entre eux.

Les signataires déclarent que la Documentation sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposée. Chacun des signataires reconnaît que la solution de signature électronique offerte par Universign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et la Documentation.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de la Documentation signée sous forme électronique.

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur vaut pour signature du Contrat et de la Procuration figurant en Annexe 1 des présentes ce que le Porteur reconnaît et accepte sans réserves.

[signatures en dernière page]



ANNEXE 1

PROCURATION DONNEE PAR LE PORTEUR AU REPRESENTANT DE LA MASSE

Référence est faite :

- au contrat d'émission conclu ce jour entre JAC Transactions, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 76, Avenue des Baumettes 06000 Nice, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 797 951 241 (l'« Emetteur »), Raizers, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« Raizers » ou le « Représentant de la Masse ») et chacun des propriétaires des Obligations via le bulletin de souscription (les « Porteurs ») dans le cadre de l'Opération ; et
- aux dispositions des articles L.228-54 et suivants du Code de commerce (ou équivalent suite à une modification des dispositions légales) (les « Dispositions Légales »).

Le Contrat et les Dispositions Légales sont ci-après désignés ensemble les « Informations ».

Les termes non définis à la présente procuration auront le sens qui leur est donné dans le Contrat.

En ma qualité de Porteur des Obligations émises dans le cadre de l'Opération, je déclare donner procuration à :

 RAIZERS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901, en sa qualité de Représentant de la Masse,

à l'effet de, en mon nom et pour mon compte dans le cadre de l'Opération, agir dans l'intérêt commun des Porteurs (en ce compris dans mon intérêt), pour permettre la bonne réalisation de l'Opération et plus précisément :

- négocier, conclure, exécuter et le cas échéant, me remettre tout avenant du Contrat portant notamment sur le montant de l'Emission (Article 4), la durée de la souscription (Article 8), la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) et/ou le paiement du principal et des intérêts (Article 21) ;
- négocier, conclure, exécuter, mettre en œuvre les garanties prévues aux Articles 10 à 12 du Contrat (les « Garanties ») par tout moyen et notamment par voie judiciaire en ce compris toute saisine et tout recours devant un organisme, un auxiliaire de justice, une autorité (administrative ou non), une entité (disposant la personnalité juridique ou non), ou une juridiction et le cas échéant, me remettre tout document (avenant, éléments de procédure amiable ou judiciaire) relatif à la mise en œuvre desdites Garanties; et
- plus généralement, négocier, conclure, signer et remettre tout autre acte, accord, contrat ou autre document que le Représentant de la Masse jugera, à son entière discrétion, nécessaire ou souhaitable afin de faciliter la réalisation des deux paragraphes susvisés dans l'intérêt commun des Porteurs.

Le Porteur déclare que les Informations lui ont été communiqués préalablement à la signature des présentes et par conséquent déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour donner la présente Procuration de façon indépendante et éclairée. Le Porteur reconnaît que la présente procuration vaut autorisation préalable donnée par le Porteur au bénéfice du Représentant de la Masse d'agir au nom et pour le compte de la défense des intérêts communs des Porteurs et notamment d'intenter toute action en justice conformément aux dispositions des articles L.228-54 et suivants du Code de commerce (ou équivalent suite à une modification des dispositions légales).

Par conséquent, le Porteur renonce sans réserve à se prévaloir à l'encontre de Raizers, ses affiliés, dirigeants, représentants légaux et/ou salariés, de toute irrégularité des présentes ou d'informations ou autre au titre



des présentes et, par conséquent, à effectuer toute réclamation ou engager toute actions à ce titre et approuve par conséquent sans réserve les conditions de la présente procuration eu égard aux dispositions légales applicables.

La présente procuration entrera en vigueur à compter de a Date d'Emission et jusqu'à la dernière des deux dates suivantes :

- en l'absence de difficultés de remboursement jusqu'à la Date d'Echéance : la date à laquelle le montant du capital et des intérêts liés aux Obligations émises dans le cadre de l'Opération conformément au Contrat auront été intégralement remboursés;
- (ii) en cas de difficultés de remboursement de l'Emetteur à tout moment : (a) lorsqu'un accord transactionnel aura été conclu entre l'Emetteur et le Représentant de la Masse, la date à laquelle ledit accord a été signé ou (b) dans l'hypothèse d'un différend entre l'Emetteur et le Représentant de la Masse ne pouvant être résolu de manière amiable, la date à laquelle une décision de justice exécutoire non susceptible de recours aura été rendue sur ledit différend.

Le Porteur reconnaît que la présente procuration est une **obligation de moyens** et que par conséquent, le Porteur ne pourra pas engager la responsabilité de Raizers en sa qualité de Représentant de la Masse en application de la présente procuration sauf à démontrer que Raizers n'a pas mis en œuvre tous les moyens légaux à sa disposition pour protéger les intérêts communs des Porteurs.

La présente procuration est régie par le droit français et tout litige pouvant survenir relativement à sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.



Signé électroniquement conformément aux stipulations de l'Article 31.

Signé par Jean-Marc Simonetti Le 19/09/2022



JAC Transactions

Représentée par : Jean-Marc SIMONETTI

Titre: Président

Signé par Grégoire Linder Le 19/09/2022



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre: Directeur Général

Sommaire

Attestation	2
Attestation d'Expert Comptable	3
Comptes annuels	4
Bilan	5
Compte de Résultat	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
Etats détaillés	18
Bilan actif	19
Bilan passif	21
Compte résultat	23
Dossier de gestion	26
Dossier de Gestion	27
Soldes intermédiaires de gestion	29
Capacité d'autofinancement	30
Ratios de gestion	31
Liste simplifiée des immobilisations	32
Etats fiscaux	34

Attestation

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

 N° Siret : 79795124100034

Attestation d'Expert Comptable

Comptes annuels

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

N° Siret: 79795124100034

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 435,00	2 095,95	339,05	1 150,72
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1.40.020.24	40, 600, 77	100 245 45	104 212 10
Constructions Installations techniques, metánial et autillace	149 928,24	49 682,77	100 245,47	104 212,10
Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles	27 909,86	26 701,21	1 208,65	1 868,91
Immob. en cours / Avances & acomptes	27 707,00	20 701,21	1 200,03	1 000,71
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 610 233,39		2 610 233,39	2 130 496,03
Autres titres immobilisés				, -,
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 000,00		7 000,00	5 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 797 506,49	78 479,93	2 719 026,56	2 242 727,76
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6.540.710.64		6540.710.64	5 700 507 00
Marchandises	6 542 718,64		6 542 718,64	5 790 596,08
Créances	2.12.000.00		2 4 2 2 2 2 2 2	•10.000.00
Clients et comptes rattachés Fournisseurs débiteurs	343 980,00		343 980,00 135 130,35	210 000,00 122 832,31
Personnel	135 130,35 2 738,88		2 738,88	122 832,31
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 393,00		5 393,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 119,06		1 119,06	
Autres créances	935 940,76		935 940,76	738 990,80
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	104 513,32		104 513,32	280 168,73
Charges constatées d'avance	543,37		543,37	5 046,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 072 077,38		8 072 077,38	7 147 634,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 869 583,87	78 479,93	10 791 103,94	9 390 362,19
TOTAL ACTIF	10 009 505,87	10 419,93	10 /91 103,94	9 390 302,19

CABINET Page 5

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	6 940,00	6 940,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	96 428,39	70 006,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		4.000.00
Report à nouveau		-4 038,38
Résultat de l'exercice	9 127,01	30 460,77
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 112 495,40	1 103 368,39
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 012 831,67	1 507 403,97
Emprunts	228 000,00	228 216,55
Découverts et concours bancaires	3 543 418,67	4 442 128,82
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 771 418,67	4 670 345,37
Emprunts et dettes financières diverses	355 466,66	299 097,63
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 155,55	3 805,95
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 764,90	700 311,60
Personnel	4 388,48	
Organismes sociaux	11 314,21	10 804,45
Etat, Impôts sur les bénéfices		8 045,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 274,00	38 636,36
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	5 770,73	9 883,66
Dettes fiscales et sociales	79 747,42	67 369,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500,00	2 500,00
Autres dettes	1 184 723,67	1 036 159,81
Produits constatés d'avance	, ,	,
TOTAL DETTES	9 678 608,54	8 286 993,80
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	10 791 103,94	9 390 362,19

CABINET Page 6

Compte de Résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	1 088 873,99	3 466 516,97
Production vendue	262 245,00	46 083,27
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	6 212,85	6 222,89
Total	1 357 331,84	3 518 823,13
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	1 523 334,29	1 453 255,49
Variation de stock (m/ses)	-752 122,56	1 129 277,23
Achats de m.p & aut.approv.	-732 122,30	1 12) 2//,23
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	234 103,48	482 249,97
Total	1 005 315,21	3 064 782,69
Total	1 003 313,21	3 004 782,09
MARGE SUR M/SES & MAT	352 016,63	454 040,44
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	23 865,10	27 226,65
Salaires et Traitements	86 802,38	53 414,49
Charges sociales	32 912,14	20 942,24
Amortissements et provisions	5 438,56	5 325,66
Autres charges	983,33	734,91
Total	150 001,51	107 643,95
RESULTAT D'EXPLOITATION	202 015,12	346 396,49
Produits financiers	152,37	350,43
Charges financières	217 802,23	299 328,84
Résultat financier	-217 649,86	-298 978,41
Opérations en commun	-18 834,89	-5 687,65
RESULTAT COURANT	-34 469,63	41 730,43
Produits exceptionnels	46 781,83	42 500,00
Charges exceptionnelles	534,19	45 724,66
Résultat exceptionnel	46 247,64	-3 224,66
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 651,00	8 045,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 127,01	30 460,77

CABINET Page 7

Annexe

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

 N° Siret : 79795124100034

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JAC TRANSACTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 10 791 104 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 127 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions: 10 à 50 ans

* Matériel de transport: 4 à 5 ans

* Matériel de bureau: 5 à 10 ans

* Matériel informatique: 3 ans

* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 435			2 435
Immobilisations incorporelles	2 435			2 435
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	149 928			149 928
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
industriels				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers				
– Matériel de transport	21 444		1 559	19 885
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 025			8 025
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	150 205		1.550	155.020
Immobilisations corporelles	179 397		1 559	177 838
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 130 496	479 737		2 610 233
- Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	5 000	2 000		7 000
Immobilisations financières	2 135 496	481 737		2 617 233
ACTIF IMMOBILISE	2 317 328	481 737	1 559	2 797 506

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations			481 737	481 737
Augmentations de l'exercice Ventilation des diminutions			481 737	481 737
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service		1 559		1 559
Diminutions de l'exercice		1 559		1 559

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales				
(détenues à + 50 %)				
SAS QUALITY KING 06000 NICE			98,00	
- Participations				
(détenues entre 10 et 50%)				
SCI JMAG 06000 NICE			50,00	
SARL 3B 06300 NICE			50,00	
SC Foncière niçoise de gestion 06300 NICE			45,00	
SCI SCCV NIKOLINA 06000 NICE			50,00	
SC ARSON 06300 NICE			50,00	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 284	812		2 096
Immobilisations incorporelles	1 284	812		2 096
 Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements aménagements divers 	45 716	3 967		49 683
- Matériel de transport	21 444		1 559	19 885
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	6 156	660	1 337	6 816
Immobilisations corporelles	73 316	4 627	1 559	76 384
ACTIF IMMOBILISE	74 600	5 439	1 559	78 480

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 334 979 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Cafanasa da Dagifinan akiliaf .			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 903 133		1 903 133
Prêts			
Autres	7 000		7 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	343 980	343 980	
Autres	1 080 322	1 080 322	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	543	543	
Total	3 334 979	1 424 845	1 910 133
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – rrr à obtenir Banque – intérêts courus à recevoir	75 922 14
Total	75 936

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 2 500,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 678 609 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Empresa ablicatoires consortibles (*)				
Emprunts obligataires convertibles (*)	4.012.922	4.012.922		
Autres emprunts obligataires (*)	4 012 832	4 012 832		
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
 à 1 an au maximum à l'origine 	3 543 419	3 543 419		
 à plus de 1 an à l'origine 	228 000			228 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	355 467	355 467		
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	270 765	270 765		
Dettes fiscales et sociales	79 747	79 747		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés	2 500	2 500		
Autres dettes (**)	1 185 879	1 185 879		
Produits constatés d'avance				
Total	9 678 609	9 450 609		228 000
l	2.500.000			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	43 631			
(**) Dont envers les associés	1 156			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 156 euros.

Charges à payer

	Montant
Formissons for non-namenus	55 623
Fournisseurs – fact. non parvenues Int.courus s/aut.emp.obligataires	205 832
Banque – intérets courus à payer	7 865
Dettes provis. pr congés à payer	15
Charges sociales s/congés à payer	4
Charges sociales – charges à payer	324
Etat – autres charges à payer	4 938
Total	274 600

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	543		
Total	543		

Etats détaillés

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

 N° Siret : 79795124100034

Bilan actif

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
205000 – Concessions et droits similaires	2 435,00	0,02	2 435,00	0,03		
280500 – Amortis. logiciels	-2 095,95	-0,02	-1 284,28	-0,01	-811,67	63,20
Immobilisations incorporelles	339,05		1 150,72	0,01	-811,67	-70,54
213100 – Constructions – batiments	149 928,24	1,39	149 928,24	1,60		
218200 – Matériel de transport	19 884,83	0,18	21 443,83	0,23	-1 559,00	-7,27
218310 – Matériel informatique	8 025,03	0,07	8 025,03	0,09		
281310 – Amortis. constructions	-49 682,77	-0,46	-45 716,14	-0,49	-3 966,63	8,68
281820 – Amortis. matériel de transport	-19 884,83	-0,18	-21 443,83	-0,23	1 559,00	-7,27
281831 – Amortissement matériel informatique	-6 816,38	-0,06	-6 156,12	-0,07	-660,26	10,73
Immobilisations corporelles	101 454,12	0,94	106 081,01	1,13	-4 626,89	-4,36
261000 – Titres de participation	707 100,00	6,55	317 100,00	3,38	390 000,00	122,99
267450 – Créance participation sci jmag	3 482,00	0,03	11 282,00	0,12	-7 800,00	-69,14
267470 – Créance participation prochoice	988,66	0,01	988,66	0,01		
267480 – Créance participation quality king	824 699,12	7,64	683 098,14	7,27	141 600,98	20,73
267490 – Créance participation fonc.niçoise	438 489,77	4,06	432 489,77	4,61	6 000,00	1,39
267500 – Creance participat° sesame real est	46 694,09	0,43	44 548,49	0,47	2 145,60	4,82
267510 – Créance participation snc arson			113 488,97	1,21	-113 488,97	-100,00
267530 – Créance participation sccv nikolina	588 779,75	5,46	527 500,00	5,62	61 279,75	11,62
275000 – Dépôts et cautionnements	7 000,00	0,06	5 000,00	0,05	2 000,00	40,00
Immobilisations financières	2 617 233,39	24,25	2 135 496,03	22,74	481 737,36	22,56
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 719 026,56		2 242 727,76		476 298,80	21,24
370000 – Stocks de marchandises	6 542 718,64	60,63	5 790 596,08	61,67	752 122,56	12,99
Stocks matières premières & marchandises	6 542 718,64	60,63	5 790 596,08	61,67	752 122,56	12,99
411000 – Clients	343 980,00	3,19	210 000,00	2,24	133 980,00	63,80
Clients	343 980,00	3,19	210 000,00	2,24	133 980,00	63,80
401000 – Fournisseurs	59 208,59	0,55	46 910,55	0,50	12 298,04	26,22
409800 – Fournisseurs – rrr à obtenir	75 921,76	0,70	75 921,76	0,81	,	ĺ
421000 – Personnel – rémunérations dues	7,29	,	,	,	7,29	
425000 – Personnel – avances et acomptes	2 731,59	0,03			2 731,59	
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	5 393,00	0,05			5 393,00	
445660 – Tva déductible s/aut.biens et sces	1 119,06	0,01			1 119,06	
448700 – Etat – produits à recevoir		,	2 163,00	0,02	-2 163,00	-100,00
455400 – Compte courant mas transaction	4 805,00	0,04	4 805,00	0,05	,	,
462000 – Créances s/cessions d'immobilisat.	1 240,00	0,01	1 240,00	0,01		
467001 – Scp mouzon	300,00	ŕ	300,00	,		
467008 – Me fioroni acq garibaldi	1 850,00	0,02	1 850,00	0,02		
467016 – Scp kovacevic vtes congrés			2 000,00	0,02	-2 000,00	-100,00
467017 – Scp kovacevic compte regroupé	33 000,00	0,31			33 000,00	
467020 – Sep gioffredo cegim–jack project	493,27		493,27	0,01	·	
467021 – Sep le congrés groupe teisseire	7 095,12	0,07	7 095,12	0,08		
467024 – Jm–scan – proline beauty			13 387,81	0,14	-13 387,81	-100,00
467027 – Scp kovacevic vtes congres à hanni			25 000,00	0,27	-25 000,00	-100,00
467030 – Scp kovacevic vte j med à hanni			6 000,00	0,06	-6 000,00	-100,00
467035 – Scp vente foch à fng	13 791,86	0,13	18 275,59	0,19	-4 483,73	-24,53
467036 – Sccv pierre delmas a	1 431,96	0,01	1 431,96	0,02	·	
467040 – Sccv des clausonnes v	1 431,96	0,01	1 431,96	0,02		
467043 – Foncière nicoise de gestion	600,00	0,01		·	600,00	
467070 – Sci vendome	531 772,83	4,93	504 699,96	5,37	27 072,87	5,36
467080 – Sas groupe andros	220 709,11	2,05	97 798,39	1,04	122 910,72	125,68
467081 – Jmp batiment	<u> </u>	ĺ	22 069,00	0,24	-22 069,00	-100,00
467091 – Sep 19 rue préfecture	615,46	0,01	615,46	0,01	,	,

Bilan actif

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
467102 – Me bucceri – acq. sccv nikolina	4 234,96	0,04	34,96		4 200,00	NS
467201 – Scp olivares vte j med à diallo	269,49		2 250,00	0,02	-1 980,51	-88,02
467204 – Acquisition drap			370,00		-370,00	-100,00
467205 – Vente 6 cronstadt 00962533 0016	6 225,11	0,06	3 614,32	0,04	2 610,79	72,23
467217 – Vente 20 cronstadt	1,63		20 608,10	0,22	-20 606,47	-99,99
467218 – Scp kovacevic vente 1 rue ratti			1 456,90	0,02	-1 456,90	-100,00
467220 – Scp kovacevic–vente tonduti	473,00				473,00	
467242 – Clarelis notaire – villa melisse	105 600,00	0,98			105 600,00	
Autres créances	1 080 322,05	10,01	861 823,11	9,18	218 498,94	25,35
512403 – Ce– compte courant– 92705619	1 025,32	0,01	400,25		625,07	156,17
512600 – Bcp cc12579 00700 0800201268 76	48 086,31	0,45	73 511,66	0,78	-25 425,35	-34,59
512605 – Bcp acq 6 cronstadt			150 000,00	1,60	-150 000,00	-100,00
512607 – Bcp cpte 12579 00700 08002314080 29	55 137,17	0,51	55 000,00	0,59	137,17	0,25
512608 – Bcp cpte 12579 00700 08002315292 79	240,14		1 173,40	0,01	-933,26	-79,53
518800 – Banque – intérêts courus à recevoir	13,96		73,00		-59,04	-80,88
Disponibilités	104 502,90	0,97	280 158,31	2,98	-175 655,41	-62,70
530000 – Caisse	10,42		10,42			
Caisse	10,42		10,42			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 071 534,01		7 142 587,92		928 946,09	13,01
486000 – Charges constatées d'avance	543,37	0,01	5 046,51	0,05	-4 503,14	-89,23
Charges constatées d'avance	543,37	0,01	5 046,51	0,05	-4 503,14	-89,23
TOTAL COMPTES DE REGULARISAT	543,37		5 046,51		-4 503,14	-89,23
TOTAL ACTIF	10 791 103,94	100,00	9 390 362,19	100,00	1 400 741,75	14,92

Bilan passif

	du 01/01/21	%	du 01/01/20	%	Variation	Var.
	au 31/12/21		au 31/12/20		relative	rel.
	12 mois		12 mois		(montant)	(%)
101200 Canital aggregate annulá yarraá	1 000 000,00	9,27	1 000 000,00	10,65	,	. ,
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	1 000 000,00	9,27	1 000 000,00	10,65		
Capital	·		· ·			
104300 – Prime d'apport	6 940,00	0,06	6 940,00	0,07	26 422 20	27.74
106110 – Réserve légale proprement dite	96 428,39	0,89	70 006,00	0,75	26 422,39	37,74
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	102.260.20	0.06	-4 038,38	-0,04	4 038,38	-100,00
Réserves	103 368,39	0,96	72 907,62	0,78	30 460,77	41,78
Résultat de l'exercice	9 127,01		30 460,77		-21 333,76	-70,04
TOTAL RESSOURCES PROPRES	1 112 495,40		1 103 368,39		9 127,01	0,83
DETTES						
163001 – Emprunt obligataire family rendemen	400 000,00		400 000,00			
163004 – Emprunts obligataire foch	100 000,00		100 000,00			
163005 – Emprunt obligataire wiseed 7 foch	807 000,00		807 000,00			
163006 – Raizer arson ech 31/07/2021			100 000,00		-100 000,00	-100,00
163007 – Raizer st roch ech 15/1/2023	800 000,00				800 000,00	
163008 – raizers tonduti	1 700 000,00				1 700 000,00	
164104 – Emprunt 597163 de 228 000€	228 000,00		228 000,00			
168830 – Int.courus s/aut.emp.obligataires	205 831,67		100 403,97		105 427,70	105,00
168840 – Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit			216,55		-216,55	-100,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de créd	4 240 831,67		1 735 620,52		2 505 211,15	144,34
512603 – Bcp acq av foch 2093711 81	910 721,00		1 489 234,00		-578 513,00	-38,85
512604 – Bcp accomp foch 2093812 69	2 624 832,57		2 547 359,11		77 473,46	3,04
512606 – Bcp accomp 6 cronstadt			350 429,00		-350 429,00	-100,00
518100 – Banque – intérets courus à payer	7 865,10		55 106,71		-47 241,61	-85,73
Découverts	3 543 418,67		4 442 128,82		-898 710,15	-20,23
165000 – Dépôts et cautionnements reçus	780,00		780,00			
171460 – Dettes participation 3b	298 017,63		298 317,63		-300,00	-0,10
171510 – Dette participation snc Arson	56 669,03		·		56 669,03	
455200 – C c/t mme seigneur (succession)	1 155,55		1 155,55		,	
455300 – Compte courant a simonetti	·		2 650,40		-2 650,40	-100,00
Emprunts et dettes financières diverses	356 622,21		302 903,58		53 718,63	17,73
401000 – Fournisseurs	215 141,71	1,99	633 935,40	6,75	-418 793,69	-66,06
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	55 623,19	0,52	66 376,20	0,71	-10 753,01	-16,20
Fournisseurs	270 764,90	2,51	700 311,60	7,46	-429 546,70	-61,34
421000 – Personnel – rémunérations dues	4 373,73	0,04	,,,,,	, ,	4 373,73	- ,-
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	14,75	- , -			14,75	
431000 – Sécurité sociale	8 647,00	0,08	7 773,00	0,08	874,00	11,24
437100 – Caisse de retraite cadres	1 571,62	0,01	1 506,72	0,02	64,90	4,31
437200 – Caisse de prevoyance	768,28	0,01	452,46	*,*-	315,82	69,80
438200 – Charges sociales s/congés à payer	3,69	0,01	,		3,69	0,,00
438600 – Charges sociales – charges à payer	323,62		1 072,27	0,01	-748,65	-69,82
442100 – Prélèvements à la source (ir)	833,00	0,01	148,00	0,01	685,00	462,84
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	033,00	0,01	8 045,00	0,09	-8 045,00	-100,00
445510 – Tva à décaisser	944,00	0,01	0 043,00	0,07	944,00	-100,00
445710 – Tva a decaisser 445710 – Tva collectée	57 330,00	0,53	35 000,00	0,37	22 330,00	63,80
445710 – Tva collectée 445711 – Tva collectée 10%	37 330,00	0,55	3 636,36	0,04	-3 636,36	-100,00
448600 – Etat – autres charges à payer	4 937,73	0,05	9 735,66	0,04	-4 797,93	-49,28
	79 747,42	0,03	67 369,47	0,10	*	-49,28 18,37
Dettes fiscales & sociales 279000 – Vrst restant à effectuer sur titres	2 500,00	0,74	2 500,00	0,72	12 377,95	10,37
		0,02	2 300,00	0,03	72.20	
467015 – Selas gilletta acquis foch	73,38	0.01	061.71	0.01	73,38	
467018 – Scp boysson ferre	961,71	0,01	961,71	0,01		
467022 – Sep cegim – jean médecin	7 042,76	0,07	7 042,76	0,07		

Bilan passif

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	0/0	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
467029 – Sas blue building company	99 804,82	0,92	3 751,38	0,04	96 053,44	NS
467037 – Sep foch – apports ambition 4d	1 034 724,22	9,59	1 015 929,58	10,82	18 794,64	1,85
467039 – Cegim sep gioffredo	4 709,50	0,04	4 709,50	0,05		
467044 – Blue diamond cie	376,30				376,30	
467050 – Sep agape (victor hugo – rossini)	3 764,88	0,03	3 764,88	0,04		
467085 – Sas quality king	15 403,00	0,14			15 403,00	
467087 – Riviera passive construction	1 538,15	0,01			1 538,15	
467204 – Acquisition drap	12,62				12,62	
467225 – Scp kovacevic–sci marco–meyerber	215,00				215,00	
471000 – Compte général d'attente	16 097,33	0,15			16 097,33	
Autres dettes	1 187 223,67	11,00	1 038 659,81	11,06	148 563,86	14,30
TOTAL DETTES	9 678 608,54		8 286 993,80		1 391 614,74	16,79
TOTAL	10 791 103,94	100,00	9 390 362,19	100,00	1 400 741,75	14,92

Compte résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%
DD OD TYPES				
PRODUITS				
707018 – Vte foch	590 152,33	43,68	786 000,00	22,38
707021 – Ventes 6 cronstadt	498 721,66	36,91	1 107 000,00	31,52
707022 – Vente 20 cronstadt			1 022 000,00	29,10
707023 – Vente 1 rue ratti			551 516,97	15,70
Ventes de marchandises	1 088 873,99	80,59	3 466 516,97	98,69
704100 – Travaux 10%			36 363,64	1,04
708000 – Produits des activités annexes	251 650,00	18,63		
708303 – Loyers le lyautey	9 360,00	0,69	10 689,00	0,30
708304 – Loyer foch			-969,37	-0,03
708305 – Loyer tonduti	1 235,00	0,09		
Production vendue	262 245,00	19,41	46 083,27	1,31
758000 – Produits divers gestion courante	6,81		16,85	
791000 – Transfert de charges d'exploitation	6 206,04	0,46	6 206,04	0,18
Autres produits	6 212,85	0,46	6 222,89	0,18
Total produits d'exploitation	1 357 331,84	100,46	3 518 823,13	100,18
CONSOMMATION M/SES & MAT				
607000 – Achats de marchandises			1 629,54	0,05
607010 – Achats et travaux 12 place garibald			-1 727,29	-0,05
607014 – Achat et tx jean medecin	1 980,51	0,15	-4 905,00	-0,14
607015 – Achat et tx gioffredo	, in the second of the second	ŕ	1 614,45	0,05
607016 – Achat et tx congrés			25 034,90	0,71
607017 – Achat et tx 20 cronstadt	887,37	0.07	11 174,70	0,32
607019 – Achats et tx 7 av foch	173 181,96	12,82	956 373,10	27,23
607020 – Achats et tx 1 av ratti	1 478,90	0,11	139 065,91	3,96
607021 – Achats et tx 6 rue cronstadt	144 727,60	10,71	321 990,21	9,17
607023 – Achats et tx drap	3 790,62	0,28	1 341,00	0,04
607024 – Achats 76 av.des baumettes	810,00	0,06	1 663,97	0,05
607025 – Ach & trvx le lyautey	76,00	0,01	1 000,57	0,00
607221 – Achats rue marceau – greggia	762,00	0,06		
607225 – Achats rue meyerber	215,00	0,02		
607226 – Achat Tonduti nice	1 195 424,33	88,48		
Achats de marchandises	1 523 334,29	112,75	1 453 255,49	41,37
603700 – Variat. stocks marchandises	-752 122,56	-55,67	1 129 277,23	32,15
Variation de stock (m/ses)	-752 122,56	-55,67	1 129 277,23	32,15
604000 – Achats d'études et prestations	31 933,00	2,36	450,00	0,01
606110 – Fournitures electricité	2 502,23	0,19	2 126,69	0,06
606120 – Fournitures eau	20,26	0,17	110,95	0,00
606140 – Fournitures carburant	692,96	0,05	56,73	
606300 – Achats de petit équipement	1 689,59	0,03	1 027,33	0,03
606400 – Achats fournitures administratives	1 257,78	0,13	1 950,00	0,03
		· ·	1 930,00	0,00
606800 – Achat materiel informatique	96,00 7 375,00	0,01 0,55		
611000 – Sous-traitance générale			6.051.10	0.20
612201 – Leasing jaguar	6 951,12	0,51	6 951,12	0,20
613200 – Locations immobilières	33 504,29	2,48	4 315,00	0,12
614000 – Charges locatives & copropriété	142,00	0,01	712.70	0.00
614013 – Charges locatives le lyautey	6 530,07	0,48	713,78	0,02
614014 – Charge 12 rue du congres 615200 – Entretien immobilier	36,23		3 639,08	0.10
013200 – Entretien miniodiner			3 039,08	0,10

Compte résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%
615500 – Entretien sur biens mobiliers	529,00	0,04	933,51	0,03
615600 – Maintenance	390,91	0,03	147,96	
616000 – Primes d'assurance	1 797,83	0,13	8 726,39	0,25
616001 – Jaguar assurance vie	400,36	0,03	372,36	0,01
616130 – Ass axa–jaguar ez480zq	2 217,88	0,16	2 142,79	0,06
616135 – Ass scooter andreas dd89c	664,41	0,05		
616140 – Ass maxance–scooter jms	753,32	0,06		
616150 – Ass suravenir peugeot 108	758,02	0,06		
616203 – Assurance le lyautey			25,00	
616204 – Assurance brown sequard	1 439,44	0,11		
616208 – Ass habitation justin montolivo	110,98	0,01		
618100 – Documentation générale	29,13			
618300 – Documentation technique	2,35			
622200 – Commissions et courtages sur ventes			88 875,00	2,53
622600 – Honoraires	29 778,79	2,20	223 995,46	6,38
622601 – Honoraires (sep)	1 890,27	0,14	47 078,17	1,34
622700 – Frais d'actes et contentieux	4 713,95	0,35	2 097,07	0,06
622800 – Rémun–honoraires divers	309,51	0,02		
623000 – Publicité	222,00	0,02		
623100 – Annonces et insertions	162,75	0,01		
623400 – Cadeaux à la clientèle	459,35	0,03	710,00	0,02
623800 – Divers (pourboires, dons courants)	10,00		100,00	
624100 – Transports sur achats	21,80		178,50	0,01
624800 – Transports divers			13,20	
625100 – Voyages et déplacements	936,98	0,07	140,86	
625500 – Frais de déménagement	3 200,00	0,24		
625600 – Missions	2 344,01	0,17		
625700 – Réceptions	6 097,32	0,45	12 329,16	0,35
626000 – Frais postaux	285,92	0,02	189,78	0,01
626100 – Frais de télécommunication	1 236,93	0,09	440,42	0,01
627200 – Commissions sur emprunts			5 400,00	0,15
627800 – Services bancaires	6 070,66	0,45	16 008,82	0,46
627801 – Services bancaires (sep)	44 539,08	3,30	51 004,84	1,45
628200 – Honoraires divers	30 000,00	2,22		
Autres achats & charges externes	234 103,48	17,33	482 249,97	13,73
Total	1 005 315,21	74,41	3 064 782,69	87,25
MARGE SUR M/SES & MAT	352 016,63	26,05	454 040,44	12,93
CHARGES				
631200 – Taxe d'apprentissage	122,00	0,01		
633300 – Formation continue (organisme)	973,01	0,07	748,65	0,02
633500 – Taxe d'apprentissage (verst libér.)	126,00	0,01	7 10,03	0,02
635110 – Contribut° économique territoriale	2 396,00	0,18	5 010,00	0,14
635120 – Taxes foncières	18 704,00	1,38	20 524,00	0,58
635130 – Taxe de sejour	375,09	0,03	20 324,00	0,50
635140 – Taxes sur les véhicules sociétés	944,00	0,03	944,00	0,03
635400 – Droits d'enregistrement & timbres	225,00	0,07	744,00	0,03
Impôts, taxes et vers. assim.	23 865,10	1,77	27 226,65	0,78
-	85 138,63		53 414,49	
641100 – Salaires appointements		6,30	33 414,49	1,52
641200 – Congés payés	14,75			

Compte résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%
641400 – Indemnités et avantages divers	1 649,00	0,12		
Salaires et Traitements	86 802,38	6,42	53 414,49	1,52
645100 – Cotisations à l'urssaf	24 708,25	1,83	15 854,86	0,45
645200 – Cotisations retraite	6 306,27	0,47	3 757,66	0,11
645300 – Cotisations prevoyance	1 806,33	0,13	1 276,50	0,04
647000 – Autres charges sociales	3,69			
647500 – Médecine du travail	87,60	0,01	53,22	
Charges sociales	32 912,14	2,44	20 942,24	0,60
681110 – Dot. amort. s/immobil. incorporel.			811,67	0,02
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	5 438,56	0,40	4 513,99	0,13
Amortissements et provisions	5 438,56	0,40	5 325,66	0,15
651001 – Licence dropbox	950,40	0,07	271,80	0,01
651005 – Nom de domaine/web	25,00			
658000 – Charges diverses gestion courante	7,93		463,11	0,01
Autres charges	983,33	0,07	734,91	0,02
Total	150 001,51	11,10	107 643,95	3,06
RESULTAT D'EXPLOITATION	202 015,12	14,95	346 396,49	9,86
762000 – Produits financiers	110,08	0,01	300,70	0,01
768000 – Autres produits financiers	42,29		49,73	
Produits financiers	152,37	0,01	350,43	0,01
661160 – Intérêts sur emprunts et dettes	82 034,08	6,07	9 383,34	0,27
661161 – Intérêts bancaires (sep)	124 254,28	9,20	260 898,67	7,43
661500 – Intérêts des comptes courants	2,20			
661600 – Intérêts bancaires	11 511,67	0,85	29 046,83	0,83
Charges financières	217 802,23	16,12	299 328,84	8,52
Résultat financier	-217 649,86	-16,11	-298 978,41	-8,51
655000 – Quote part de résultat s/opér.comm.	-18 834,89	-1,39	-5 687,65	-0,16
Opérations en commun	-18 834,89	-1,39	-5 687,65	-0,16
RESULTAT COURANT	-34 469,63	-2,55	41 730,43	1,19
771800 – Autres produits except. de gestion	46 781,83	3,46		
775600 – Prod cessions actifs – immo fi.			42 500,00	1,21
Produits exceptionnels	46 781,83	3,46	42 500,00	1,21
671200 – Pénalités et amendes	534,19	0,04	3 224,66	0,09
675600 – Vnc actifs cédés – immo financières			42 500,00	1,21
Charges exceptionnelles	534,19	0,04	45 724,66	1,30
Résultat exceptionnel	46 247,64	3,42	-3 224,66	-0,09
695000 – Impôts sur les bénéfices	2 651,00	0,20	8 045,00	0,23
Impôts sur les bénéfices	2 651,00	0,20	8 045,00	0,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 127,01	0,68	30 460,77	0,87

Dossier de gestion

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

N° Siret: 79795124100034

Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Ventes de marchandises	1 088 874	100,00	3 466 517	100,00
Achats de marchandises	1 523 334	139,90	1 453 255	41,92
Variation stocks de marchandises	-752 123	-69,07	1 129 277	32,58
Marge commerciale	317 662	29,17	883 984	25,50
Ventes de produits finis et travaux Ventes de services Production stockée Production immobilisée	262 245	100,00	46 083	100,00
PRODUCTION EXERCICE	262 245	100,00	46 083	100,00
Achats matières et consommables Variation stocks de matières Sous-Traitance	31 933	12,18	450	0,98
Marge de production	230 312	87,82	45 633	99,02
ACTIVITE	1 351 119	100,00	3 512 600	100,00
MARGE GLOBALE	547 974	40,56	929 618	26,47

Dossier de Gestion

Autres achats et charges externes	202 170	14,96	481 800	13,72
VALEUR AJOUTEE	345 804	25,59	447 818	12,75
Subventions d'exploitation				
Impôts & taxes	23 865	1,77	27 227	0,78
Salaires	86 802	6,42	53 414	1,52
Charges sur salaires	32 912	2,44	20 942	0,60
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	202 224	14,97	346 234	9,86
Autres produits, Reprise amortissements	6 213	0.46	6 223	0,18
Autres Charges	983	0.07	735	0.02
Dotations amortissements et provisions	5 439	0,40	5 326	0,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	202 015	14,95	346 396	9,86
		,		,
Opérations en commun	-18 835	-1,39	-5 688	-0,16
Produits financiers	152	0,01	350	0,01
Charges financières	217 802	16,12	299 329	8,52
Résultat financier	-217 650	-16,11	-298 978	-8,51
RESULTAT COURANT	-34 470	-2,55	41 730	1,19
Produits exceptionnels	46 782	3,46	42 500	1,21
Charges exceptionnelles	534	0,04	45 725	1,30
Résultat exceptionnel	46 248	3,42	-3 225	-0,09
Impôts sur les bénéfices et participation	2 651	0,20	8 045	0,23
RESULTAT NET	9 127	0,68	30 461	0,87

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2021	%	31/12/2020	%	Rel.(M
	4 000 0=0 00	100.00		100.00	
Ventes de marchandises	1 088 873,99	100,00	3 466 516,97	100,00	
Achats de marchandises	1 523 334,29	139,90	1 453 255,49	41,92	
Variation stocks de marchandises	-752 122,56	-69,07	1 129 277,23	32,58	
Marge commerciale	317 662,26	29,17	883 984,25	25,50	
Ventes de produits finis et travaux					
Ventes de services	262 245,00	100,00	46 083,27	100,00	
Production stockée					
Production immobilisée	2 12 2 17 00	100.00	4 4 000 00	400.00	
PRODUCTION EXERCICE	262 245,00	100,00	46 083,27	100,00	
Achats matières et consommables					
Variation stocks de matières	21 022 00	12.10	450.00	0.00	
Sous-Traitance	31 933,00	12,18	450,00	0,98	
Marge de production	230 312,00	87,82	45 633,27	99,02	
ACTIVITE	1 351 118,99	100,00	3 512 600,24	100,00	
MARGE GLOBALE	547 974,26	40,56	929 617,52	26,47	
Autres achats et charges externes	202 170,48	14,96	481 799,97	13,72	
VALEUR AJOUTEE	345 803,78	25,59	447 817,55	12,75	
Subventions d'exploitation					
Impôts & taxes	23 865,10	1,77	27 226,65	0,78	
Salaires	86 802,38	6,42	53 414,49	1,52	
Charges sur salaires	32 912,14	2,44	20 942,24	0,60	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	202 224,16	14,97	346 234,17	9,86	
Autres produits , Reprise amortissements	6 212,85	0,46	6 222,89	0,18	
Autres Charges	983,33	0,07	734,91	0,02	
Dotations amortissements et provisions	5 438,56	0,40	5 325,66	0,15	
RESULTAT D'EXPLOITATION	202 015,12	14,95	346 396,49	9,86	
Opérations en commun	-18 834,89	-1,39	-5 687,65	-0,16	
Produits financiers	152,37	0,01	350,43	0,01	
Charges financières	217 802,23	16,12	299 328,84	8,52	
Résultat financier	-217 649,86	-16,11	-298 978,41	-8,51	
RESULTAT COURANT	-34 469,63	-2,55	41 730,43	1,19	
Produits exceptionnels	46 781,83	3,46	42 500,00	1,21	
Charges exceptionnelles	534,19	0,04	45 724,66	1,30	
Résultat exceptionnel	46 247,64	3,42	-3 224,66	-0,09	
Impôts sur les bénéfices et participation	2 651,00	0,20	8 045,00	0,23	
RESULTAT NET	9 127,01	0,68	30 460,77	0,87	

Capacité d'autofinancement

	31/12/2021	31/12/2020	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	202 224,16	346 234,17	
Excedent bi ut u Exploitation	202 224,10	340 234,17	
+ Transfert de charges	6 206,04	6 206,04	
+ Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation	6,81 983,33	16,85 734,91	
+ Quote–part des opérations faites en commun	-18 834,89	-5 687,65	
+ Produits financiers	152,37	350,43	
- Charges financières	217 802,23	299 328,84	
+ Produits exceptionnels	46 781,83		
 Charges exceptionnelles 	534,19	3 224,66	
– Impôts sur les bénéfices	2 651,00	8 045,00	
= Capacité d'autofinancement	14 565,57	35 786,43	

Ratios de gestion

	31/12/2021	31/12/2020	Evolution
CVCLE DIEVDI OUEL EVOL	12	12 :	
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	12 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	2879	404	2475
Stock moyen x nombre de jours	6 166 657 x 12 x 30	2 895 298 x 12 x 30	
Coût d'achat	771 212	2 582 533	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	89	21	67
Créances clients x nombre de jours	343 980 x 12 x 30	210 000 x 12 x 30	
C.A. TTC	1 399 199	3 527 236	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	55	130	-75
Dettes fournisseurs x nombre de jours	270 765 x 12 x 30	700 312 x 12 x 30	
Achats TTC	1 763 438	1 935 505	

Liste simplifiée des immobilisations

Code Désignation	Date acq.M T V	/aleur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
205000 Concessions et	droits similaires					
0000000028 claire chanberlin site web vitrine	02/04/19 L 33,33	1 835,00	1 068,72	611,67	1 680,39	154,6
0000000031 LVDigitale site web	03/12/19 L 33,33	600,00	215,56	200,00	415,56	184,4
Total du compte 205000		2 435,00	1 284,28	811,67	2 095,95	339,0
213100 Constructions -	batiments					
0000000021 Le lyautey	23/12/11 N	21 000,00				21 000,0
0000000022 Le lyautey	23/12/11 L 3,33	119 000,00	35 787,90	3 966,63	39 754,53	79 245,4
0000000025 frais acquisition le lyautey	23/12/11 L 33,33	9 928,24	9 928,24		9 928,24	
Total du compte 213100		149 928,24	45 716,14	3 966,63	49 682,77	100 245,4
218200 Matériel de tran	sport					
000000003 scoot center - peugoet vivacity	25/09/14 L 33,33					
000000006 peugeot 108 allure	23/12/14 L 20,00	13 574,33	13 574,33		13 574,33	
000000008 piaggio yourban 300 lt sport	10/04/15 L 20,00	6 310,50	6 310,50		6 310,50	
Total du compte 218200		19 884,83	19 884,83		19 884,83	
218310 Matériel informa	atique					
0000000001 fnac ordinateur portable	15/12/13 D 41,67	678,80	678,80		678,80	
0000000004 fnac - veoa apple	10/10/14 D 41,67	1 109,90	1 109,90		1 109,90	
000000007 FNAC pc / fact 00104	14/04/15 L 33,33	749,79	749,79		749,79	
000000011 Fnac - pc toschiba	30/04/16 D 41,67	1 274,78	1 274,78		1 274,78	
000000012 Fnac Apple New MB 13/I5	19/12/16 D 41,67	1 615,01	1 615,01		1 615,01	
0000000024 FNAC Smartphonr blakberry	06/06/17 L 33,33	615,97	615,97		615,97	
000000034 FNAC PC Corinne	30/10/20 L 33,33	1 222,76	69,06	407,59	476,65	746,1
0000000035 FNAC PC Ghislaine	30/10/20 L 33,33	758,02	42,81	252,67	295,48	462,5
Total du compte 218310		8 025,03	6 156,12	660,26	6 816,38	1 208,6
261000 Titres de partici	pation					
000000009 sci jmag 50 parts	13/10/15 N	500,00				500,0
000000010 apport capital sarl 3 B	30/12/15 N	2 000,00				2,000,0
000000013 solde libération 3b	21/05/16 N	8 000,00				8 000,0
000000027 Parts Jack Project	15/05/17 N	5 000,00				5 000,0
000000026 K prochoice	31/08/18 N	400,00				400,0
000000030 Apport Capital Quality King	02/04/19 N	5 200,00				5 200,0
0000000029 Fonc niçoise Gestion 45 %	23/04/19 N	45 000,00				45 000,0
0000000032 Snc arson 50%	03/10/19 N	500,00				500,0
000000036 Augm capital Q king	05/08/20 N	250 000,00				250 000,0
000000037 Capital 50% sccv nikolina	01/10/20 N	500,00				500,0
0000000038 3900 actions B B C	15/11/21 N	390 000,00				390 000,0
Total du compte 261000		707 100,00				707 100,0

Liste simplifiée des immobilisations

Report 261000 Titres de particip		oation						
	Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
	Total de la l	iste simplifiée		887 373,1	0 73 041,37	5 438,56	78 479,93	808 893,17
			Répartition	des dotations éc	onomiques	5 438,56	linéaire dégressif variable	

Etats fiscaux

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Code APE: 6810Z

 N° Siret : 79795124100034

IMPÔT SUR LES SOCIÉ	ÉTÉS N° 2065-SD 2022
Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime Réel normal X
Si PME innovantes, cocher la case	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport ma	aritime), cocher la case
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS JAC TRANSACTIONS	
SIRET 7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 3 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
76 avenue des baumettes	
06000 NTGE	
06000 NICE	
REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
our les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la sociét	té mère:
_	
	SIRET
B ACTIVITE	
Activités exercées Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclara	tion n°2065)
Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 17 676 Résultat net de	cession, de concession ou de sous–concession, des s de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values	s de propriete industrielle assimiles au taux de 10%
. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme Autres PV imposables à PV à lon	
mposables à 19% 19% imposable	es à 0% art. 238 quindecies
Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: Dans le secteur productif, art. 244 quater W D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étrar territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLA - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinque et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : 3 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour set numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	d'un certificat de crédit d'impôt nger, un territoire ou une collectivité e de la déclaration n°2065) ARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 ies C), cocher la case souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse
	Tél ;
- du conseil : .EURL .CABINET - du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

 N° 2065 bis-SD 2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIO	NS ET	PARTS	SOCIALES, A	INSI QUE DE	S REVENUS	SAS	SIMILÉS D	ISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1) Payées par la société e	elle–même	e a	Payée	s par un établisse	ment chargé du	servic	ce des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou	ı avantage	es dont la s	ociété ne désigne	pas le (les) bénéf	riciaire (s) (2)	(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, interposées				-		(d)					
Montant des distributions						(e)					
autres que celles visées en (a),						(f)					
(b), (c) et (d) ci–dessus ⁽³⁾						(g)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	prévii aii	2° du 3 de	l'article 158 du 0	CGI ⁽⁴⁾		(h) (i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 4	-					(j)					
Montant des revenus répartis (5)					Total (a	_					
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEN	IBRES D	DE CERTA	AINES SOCIÉT	ÉS (si ce cadre est ins	uffisan	t, joindre un ét	at du même modèle)			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ;	Pour les S.A.R.L.	chaque a	ssocié, gérant ou	non, désigné col. res de frais ou aut	1 à titre de trait tres rémunération	ons de	ette de l'impôt sur les sociétés, à ements, émoluments, indemnités, ons de ses fonctions dans la société.				
 SCA – associés gérants ; 	Nombre de parts				s sommes versé		à titre de frais	s professionnels			
 SNC ou SCS – associés en nom ou commandités; SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants. 	sociales appartenant à chaque	laquelle le versement a été	à titre de traitements émoluments	à titre de frais de mission et	le représentation de déplacement	п, ,	autres que cei	de frais professionnels que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
	associé en toute pro- priété ou en		et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Rembourseme		Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	usufruit 2	3	4	5	6		7	8			
I DIVEDO											
J DIVERS	1 (121	\								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en	cas de ger	rance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre	e est insuf	fisant, join	dre un état du mê	ème modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRE	PRISES	PLACÉI	ES SOUS LE R	ÉGIME SIMPL	IFIÉ D'IMPO	SITIO	N				
RÉMUNÉRATIONS				ion faite des som s contrat et aux ha		dans 1	es				
REMUNERATIONS	Rétro	cessions d'	honoraires, de co	ommissions et de	courtages (b)						
MVLT imposées		à	0 %	à	15 %		à	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	1										
MVLT réalisée au cours de l'exercice	1										
MVLT restant à reporter L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGAI	VISMES	BENEFI	CIAIRES DE D	ONS							
Montant cumulé des dons et versements mention					s et percus au ti	tre de	l'exercice				

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

CALC219BF4

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de sor	n principal établissement								
	SAS JAC TRANSACTIONS								
	76 avenue des baumettes								
	06000 NICE								
Numéro SIRET du principal établissement	79795124100034								
Code APE	6810Z								
Adresse du siège social si différente									
N° / Type / Libellé voie									
Complément									
Lieu-dit / hameau									
Code postal / Ville									
Pays									
I Résultats de l'exercice									
A. Résultats imposables dans les conditions de	droit commun								
Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 17 676									
Dont plus-value nette à court terme									
C Déficits ou amortissements réputés di	fférés imputés au titre de l'exercice								
B. Résultats relevant du régime des plus-values	à long terme								
d Plus-value nette à long terme de l'exe	rcice								
	ession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1								
f Dont moins-values à long te	erme ou déficits imputés au titre de l'exercice								
II Bénéfices soumis au taux réduit									
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38	3120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120							
h Dont plus-value nette à court terme in	nposable								
Dont plus-value nette à court terme imposable Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court 17 676									
terme de l'exercice									
j Dont résultat net imposable dans la c	oncession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1								
	utre que le résultat net imposable de la concession de licences								
d'exploitation CGI art 39 terdecies -1									
	Total lignes h à k	17 676							
	r								
III Bénéfices soumis au taux norm	al (a-c-h-i)								

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Désignation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS

Adresse 76 avenue des baumettes 06000 NICE



Direction Générale

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

des F	inances Publiques N° 2067
ANNÉE _	(2022) ou exercice

du 01/01/2021

Α	Adresse 76 ave	enue des baumette	s 06000 NICE					au <u>:</u>	31/12/2021
-	A - FRAIS AL	LOUÉS DIREC	TEMENT OU I	NDIRECTEMEN	NT AUX PERS	ONNES LES MI	EUX RÉMUNÉ	RÉES: v. notice	0
		NOM, PR	ÉNOM ET EMPLO	DI OCCUPÉ			ADRESSE (COMPLÈTE	
1	Monsieur SI	MONETTI ANDRE	EAS			4, avenue B	rown Sequart		
2						OCCOO NICE			
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	1	IONS DIRECTES (OU INDIRECTES (d	lans l'ordre du tableau	ci–dessus)	Frais de	DÉPENSES E AFFÉR		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice §)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice §)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10 **									
	** TOTAUX								
		DAIC							
	adeaux de toute n		des objets conçus :	spécialement pour l	a publicité, et don	t la valeur unitaire n	e dépasse pas 73 €		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises) Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement									459
		compris les trais de	restaurant et de spe	ciacies, qui se rattaci	nent a la gestion de	1 chueprise et dont i	a charge ful ilicombe	- normatement	6 097
1	otal								6 556

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1):							
Total des dépenses	Bénéfices imposables ①						
- de l'exercice 20.21 (total col. 9 + total col. 10) ●	6 556	− de l'exercice 2021 ①		17 676			
– de l'exercice précédent 🕦	13 039	 − de l'exercice précédent 		46 431			
Nom et qualité du signataire SIMONETTI Jean-Marc	À ^N I	,	le03/05	/2022			
Président	Signa						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Adr	esse	de l'entreprise 76 avenue des baumettes 06000 NICE				Durée de l'exercic	e précédent* 12
Nur	néro	SIRET* 7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0	3 4				Néant Exercice N clos
				Brut 1	An	nortissements, provisions	Net
		Capital souscrit non appelé	(I) AA	1		2	3
	ES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	ORELL	Frais de développement *	CX		co		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 435	AG	2 095	33
	IONS II	Fonds commercial (1)	AH	2 435	AI	2 095	<u> </u>
	ILISAT	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	MMOB	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
-		Terrains	AN		AO		
SE*	RELLI	Constructions	AP	140.000	AQ	40, 600	100.0
ACTIF IMMOBILISÉ*	CORPO	Installations techniques matériel et	AR	149 928	AS AS	49 682	100 24
	LIONS	outillage industriels Autres immobilisations corporelles	AT	07.000	AS AU	26 701	1 0
	BILISA	Immobilisations en cours	AV	27 909	AW	26 701	1 20
	IMMOI	Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon	CS		CT		
	IERES	la méthode de mise en équivalence Autres participations	CU	505 100	CV		505 14
	INANC	Créances rattachées à des participations	BB	707 100	BC		707 10
	IONS F	Autres titres immobilisés	BD	1 903 133	BE BE		1 903 13
	ILISAT	Prêts	BF		BG BG		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres immobilisations financières*	BH	7.000	BI		
		TOTAL (+	7 000	BK	50.450	7 00
\neg		Matières premières, approvisionnements	BL	2 797 506	BM -	78 479	2 719 02
		En cours de production de biens	BN		BO		
	STOCKS *	En cours de production de services	BP		BQ		
	STO	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
ANT		Marchandises	BT	6 E40 710	BU BU		6 EAO 7
ACTIF CIRCULANT		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 542 718	BW BW		6 542 73
	S	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	242 000	BY		242 00
ACT	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	343 980 1 080 322	CA		1 080 32
	CRÉ	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	1 000 322	CC		1 080 32
	S	Valeurs mobilières de placement			CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	104 510	CG		104 5
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	104 513	CI		104 53
	-		TAL (III) CJ	543	CK		9 072 0
Comptes	isatior	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW	8 072 077	-		8 072 0
Compi	égular	Primes de remboursement des obligations	(V) CM		+		
_	de r	Ecarts de conversion actif*	(VI) CM (VI) CN		+		
		TOTAL GÉNÉRAI		10 000 500	1.4	70 470	10 701 14
Ren	vois ·	(1) Pont droit ou boil : (2) part à moin	s d'un an des	10 869 583	+-	78 479 Part à plus d'un an CR	10 791 10
		réserve r	nancières nettes :		+ (3	, I are a pias a un an	



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS Néan									
				Exercice N					
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000000)	DA	1 000 000					
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	6 940					
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC						
		Réserve légale (3)	DD	96 428					
Į Į	Z Z	Réserves statutaires ou contractuelles	DE						
	Ž	Réserves réglementées (3)*(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	1					
4 241	CAPITAUA PROPRES	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG						
į		Report à nouveau	DH						
(5	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 127					
		Subventions d'investissement	DJ						
		Provisions réglementées *	DK						
		TOTAL (I)	DL	1 112 495					
spu	2	Produit des émissions de titres participatifs	DM						
Autres fonds	ropre	Avances conditionnées	DN						
Aut	م ا	TOTAL (II)	DO						
ns Su	Se	Provisions pour risques	DP						
Provisions	charge	Provisions pour charges	DQ						
Pro	et	TOTAL (III)	DR						
		Emprunts obligataires convertibles	DS						
	Ī	Autres emprunts obligataires	DT	4 012 831					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 771 418					
5	£ [Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	356 622					
TES (A)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW						
7	3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	270 764					
		Dettes fiscales et sociales	DY	79 747					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 500					
		Autres dettes	EA	1 184 723					
Con rég	npte ul.	Produits constatés d'avance (4)	ЕВ						
		TOTAL (IV)	EC	9 678 608					
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED						
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 791 103					
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B						
•		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C						
SI	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D						
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E						
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF						
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 450 608					
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	3 543 418					

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	e obligatoire (articl le général des impe												
Désig	nation de l'o	entreprise :	SAS JAC	TRANSACTION	S							Néant	*
										Exercice N		·	
						Fra	nnce		Exp livraisons in	ortations et tracommunautaires		Total	
	Ventes d	e marchand	dises*		FA	1	088 87	73 F	EB		FC	1 088	873
			biens *		FD			F	FE		FF		
Z	Production	on vendue	services *	:	FG		262 24	15 F	TH H		FI	262	245
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres	d'affaires	nets *		FJ	1	351 11	-	K -			1 351	118
LOIT	Production	on stockée*	k								FM		
EXPI	Production	on immobil	lisée*								FN		
S D		ions d'explo									FO		
DUI				rovisions, transferts	s de charges*	(9)					FP	6	206
PRO	_	roduits (1)	FQ		6								
	7 tutes p	roduits (1)	FR	1 357									
	A abata d	la manahand	┪┝										
		le marchand	FS	1 523									
		n de stock (FT	(/52	122)								
		le matières j	FU										
Z		n de stock (FV										
ATIC		chats et cha	FW	234	103								
,OIT	Impôts, t	taxes et vers	FX FY	23									
EXPI	Salaires	Salaires et traitements*											802
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (10)											32	912
RGE	AS TON	Sur immobilisations — dotations aux amortissements*								GA_	5	438	
СНА	DOTATIONS D'EXPLOITATION		l	 dotations aux p 	rovisions*						GB		
	OOTA XPLC	Sur actif	Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions (
	D'E	Pour risqu	GD										
	Autres charges (12)												983
							Total d	des cha	rges d'exp	oloitation (4) (II)	GF	1 155	316
	RÉSULTAT	CD'EXPLO	OITATION (l - II)							GG	202	015
opérations en commun	Bénéfice	attribué ou	perte transfe	érée*						(III)	GH		
opéra en coi	Perte sup	portée ou b	pénéfice trans	féré*						(IV)	GI	18	834
	Produits	financiers of	de participati	ons (5)							GJ		
JER!	Produits	des autres v	valeurs mobi	lières et créances de	e l'actif immo	bilisé (5)					GK		110
IANC	Autres in	ntérêts et pr	oduits assimi	lés (5)							GL		42
S FIN	Reprises	sur provisi	ons et transfe	erts de charges							GM		
PRODUITS FINANCIERS	Différence	ces positive	es de change								GN		
ROI	Produits	nets sur ces	ssions de vale	eurs mobilières de p	olacement						GO		
							,	Total o	des produi	ts financiers (V)	GP		152
RES	Dotation	s financière	es aux amorti	ssements et provisi	ons*					<u> </u>	GQ		
NCIE			ssimilées (6)	-							GR	217	802
CHARGES FINANCIERES			es de change								GS		
GES]				leurs mobilières de	placement						GT		
HAR	860						Т	Fotal d	es charges	financières (VI)	GU	217	802
	L RÉSULTAT	T FINANCI	IER (V - VI)							. ,	GV	(217	
				IMPÔTS (I - II + I	II - IV + V - V	/I)					GW	•	469)
U = 10		. JJOKA		VOIS : voir tableau n° 20			ant cette rubric	aue sont	données dans l	a notice n° 2032.	GW	(34	109)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

D	ésigna	tion d	e l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS				Néant	*
							Exercice I	N
	Š	Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	46	781
SLI	EXCEPTIONNELS		uits exceptionnels sur opérations en capital *			нв		
RODU	EPTI0	Repr	ises sur provisions et transferts de charges			нс		
	EXC			Total des produits except	ionnels (7) (VII)	HD	46	781
	LES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE -		534
CEC	EXCEPTIONNELLES	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
CHAP	PTIO	Dota	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG -		
	EXCI			Total des charges exception	onnelles (7) (VIII)	 HH		534
4	- RÉ	SUL	FAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			ш	46	
P	articip	ation	des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	НЈ —		
			bénéfices *		(X)	HK -	2	651
	11010			PRODUITS (I + III + V + VI	I)	HL H	1 404	
				CHARGES (II + IV + VI + V		НМ	1 395	
5	- B	ÉNÉF	ICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		<u> </u>	HN		127
	(1)			но		127		
	(1)		t produits nets partiels sur opérations à long terme produits de locations immobilières			HY —		
	(2) I	Oont	1G					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détaill - Crédit-bail mobilier *		HP -		0.5.1	
	(3) I	Oont	- Crédit-bail immobilier			HQ HQ	6	951
	(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler	r au (8) ci dessous)		1H		
	(5)		t produits concernant les entreprises liées	au (a) ci–dessous)		1111		
	(6)					l		
	(6bis)		t intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(0018)		t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX _		
	(6ter)		t amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 d	·		RC		
			t amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art	t. 39 quinquies D)		RD		
SIC	(9)		t transferts de charges			A1	6	206
RENVOIS	(10)	Don	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
RI			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG	G-CRDS) A5				
	(11)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Don	t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) facultatives A6	obligatoires A9		A4		975
	(13)	Dont						
				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	Exercice	N	
	(7)	Exercice	Produits except	tionnels				
			tés, amendes fiscales et pénales		53	84		6 701
	Aut	res	produits exceptionnels sur opérations de g	gestion			40	6 781
	(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Exercice 1	N Produits anté	rieurs
						\perp		
						+		
						+		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Néant Désignation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS Augmentations Valeur brute des Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste immobilisations au début de l'exercice CADRE A **IMMOBILISATIONS** INCORP. D9 Frais d'établissement et de développement TOTAL I CZ **D8** KF KD 2 435 TOTAL II Autres postes d'immobilisations incorporelles KE KI KG Terrains KH L9 149 928 KL Constructions Sur sol propre Dont Composants KJ KK Sur sol d'autrui KO M1 KM KN Installations générales, agencements **M2** KR KP K₀ et aménagements des constructions 3 Composant Dont Installations techniques, matériel **M3** KU KS KT et outillage industriels Composan CORPORELLES Installations générales, agencements, s immobilisations corporelles KX KV KW aménagements divers 21 443 Matériel de transport* KY ΚZ Matériel de bureau 8 025 LD LB LC et mobilier informatique Autres Emballages récupérables et LG LE LF LJ LH Immobilisations corporelles en cours LI LM LK LL Avances et acomptes LP 179 397 TOTAL III LN LO 8G 8M 8T Participations évaluées par mise en équivalence FINANCIÈRES 8U 130 496 8W 479 737 8V Autres participations 1P 1R **1S** Autres titres immobilisés 000 2 000 1T 5 1U 1V Prêts et autres immobilisations financières 2 135 496 481 737 LQ LR TOTAL IV LS ØJ TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) 317 328 ØH 481 737 ØG Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Diminutions Valeur brute des par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence CADRE B **IMMOBILISATIONS** immobilisations à par virement de poste Valeur d'origine des immobila fin de l'exercice à poste lisations en fin d'exercice - 3 Frais d'établissement DØ **D7** IN CØ INCORI et de développement TOTAL I Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I 2 435 10 LV LW 1X TOTAL II LZ Terrains LY IP LX MC MB 149 928 Sur sol propre IQ MA Constructions MF Sur sol d'autrui IR ME MD Inst. gales, agencts et am. MH MI IS MG des constructions CORPORELLES Installations techniques, matériel et outil-ML MK IT MJ lage industriels Inst. gales., agencts, amé-nagements divers IU MN M₀ MM Autres 1 559 19 884 MR Matériel de transport IV M₀ MP immobilisations Matériel de bureau et MT 8 025 MU IW MS informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et MX ΜW IX MV divers NB Immobilisations corporelles en cours MY M7 NF Avances et acomptes NC NE ND 1 559 177 838 NI NH IY TOTAL III NG Participations évaluées par ØU ΙZ M7 ØW mise en équivalence FINANCIÈRES Autres participations ØX ØY 2 610 233 10 ØΖ Autres titres immobilisés **I**1 2B 2C 2D 7 000 2E 2F Prêts et autres immobilisations financières 12 2G TOTAL IV **I**3 NJ NK 2 617 233 2H ØK 2 797 506 ØM 1 559 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) **I**4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Trial of a debetoprement of de developpement of the developpement of th	Désignation d	e l'entrep	rise <u>SAS JA</u>	AC T	'RANS	SACTI	SMC												Néa	ınt = *
Production	CADRE A		•	SITU	ATION	NS ET I	MOU								S TI	ECHNIC	UES			
Particle Controlled	IMMOBILIS	SATIONS A	AMORTISSABLI	ES					augmentations : dotations de l'exercice			afférents aux éléments sortis				Montant des amortissement				
Matrice incomposition Matrice	Frais d'établiss	sement et	de développem	ent	CY				EL				EM				EN			
TOTALI RK	Fonds commer	rcial											RI							
Territorial Sur sol proper	Autres immob	Autres immobilisations incorporelles			PE		1	284	PF		811		PG				PH		2	095
Constructions			тот	TAL I	RK		1	284	RM		811		RN				RO		2	095
Constructions	Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Total Lations Total Lation		Sur sol p	ropre		PM		45	716	PN		3 966		PO				PQ		49	682
Installations techniques Macrine	Constructions								PS				PT				PU _			
Multicage industries Multicage Multi				ts, ctions	PV				PW				PX				PY			
Autres immobilisations and affectives are corporalles immobilisations and affectives are corporalles and affective and affectives are corporalles and affectives and affective an		triels			_				QA				QB				QC			
Macfried de hureau et Emballages récupérables Pabellages récupér	Autres	Inst. généi aménagen	rales., agencemer nents divers	nts,	QD				QE				QF				QG			
TOTALI Colone 2 Colone 3 Colone 4 Colone 4 Colone 5 Colone 5 Colone 6	immobilisations		-		Î				-				1		1 5	59	_		19	884
TOTAL II QU T3 316 QV 4 626 QW 1 559 QX 76 383	corporelles				- 1		6	156			660		-				_		6	816
TOTAL GÉNÉRAL (I + II) N	•	et divers	ges recuperables	S	- 1 ⋅				1				-							
Cadre B					_		73	316	QV		4 626		QW		1 5	59	QX _		76	383
Immobilisations amortisables		TOTAL	GÉNÉRAL (I	+ II)	ØN		74	600	ØP		5 438		ØQ		1 5	59	ØR		78	479
Immobilisation amortisables Differential de durée Colonne 2 Mode dégressif Amortisament fiscal exceptionnel Mode dégressif Mode dégressif Mode dégressif Amortisament fiscal exceptionnel Mode dégressif M	CADRE B		VENTILATION	ON D	ES M	OUVE	MEN.	TS AFFEC	TAN	T L	A PROVISION I	POU	JR A	MORTISSE	EMEI	NTS DÉ	ROG	ATOIF	RES	
Amortissables				DO	TATIO	ONS							RE	PRISES				M	ouvem	ent net des
Frais d'ablissements M9		Différei	ntiel de durée					ortissement fi	scal	Diff	férentiel de durée	N				ortisseme	ent fiscal à la fin de l'exercie			
No control No	Frais établissements			N1				exceptionner		N3	et autres		1			ехсерио	illei	N6		
Autrest immob. incorporedistricts Properties Proper	Fonds commercial			-														-		
TOTAL RW	Autres immob. incor-											\vdash			1					
Terrains Q2							1					1			+					
Sur sol propre Q9		-					04			05		1			07					
Table Tabl	Sur sol propre	_					1 1					R4			- 1					
This techniques Table Ta	Sur sol d'autrui	R7	I	R8			R9			S1		S2			S3			S4		
The tree indiques mat. et outiliage mat. et ou	Ins. gales, agendet am. des const	S5 S5		S6			S7			S8		S9			T1			T2		
Inst. gales, agenc Materiel de materiel de l'ansport Wa Wa Wa Wa Wa Wa Wa W	Inst. techniques mat. et outillage	T3	1	T4			T5			T6		T7			T8			T9		
Matchiel de transport V1	Inst. gales, ager am. divers	ul U1	J	U2			U3			U4		U5			U6			U7		
TOTAL II X2 X3 X4 X5 X6 X7 X8 Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III TOTAL III Total général NP NQ NR NS NT NU NU NV Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW Total général non ventilé (NS+NT+NU) TOTAL GENÉRAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III NP NQ NR NS NS NT NU NU NV TOTAL général non ventilé (NS+NT+NU) TOTAL général non ventilé (NS-NT+NU) TOTAL général non ventilé (NS-NT-NU) TOTAL	Matériel de transport		J	U9			V1			V2		V3			V4			V5		
TOTAL II X2 X3 X4 X5 X6 X7 X8 Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III TOTAL III Total général NP NQ NR NS NT NU NU NV Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW Total général non ventilé (NS+NT+NU) TOTAL GENÉRAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III TOTAL III NP NQ NR NS NS NT NU NU NV TOTAL général non ventilé (NS+NT+NU) TOTAL général non ventilé (NS-NT+NU) TOTAL général non ventilé (NS-NT-NU) TOTAL	Mat. bureau et inform. mobilie	1	7	V7			V8			V9		W1			W2			W3		
Frais d'acquisition de titres de participation NL NN	Emballages récup. et diver	w4	V	W5			W6			W7		W8			W9			X1		
Total général (I+II+III) Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY Total général non ventilé (NS-NY) NZ CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICEs* Montant net au début de l'exercice Montant net au début de l'exercice Montant net au début de l'exercice Trais d'émission d'emprunt à étaler Montant net au début de l'exercice Total général non ventilé (NW-NY) NZ Montant net à la fin de l'exercice Total général non ventilé (NW-NY) NZ			7	Х3			X4			X5		X6			X7			X8		
Total général (I+II+III) Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY Total général non ventilé (NS-NY) NZ CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICEs* Montant net au début de l'exercice Montant net au début de l'exercice Montant net au début de l'exercice Trais d'émission d'emprunt à étaler Montant net au début de l'exercice Total général non ventilé (NW-NY) NZ Montant net à la fin de l'exercice Total général non ventilé (NW-NY) NZ	Frais d'acquisition d titres de participatio	n NL								NM								NO		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR) CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES* Frais d'émission d'emprunt à étaler Montant net au début de l'exercice Montant net au début de l'exercice Total général non ventilé (NY-NY) NZ Augmentations Dotations de l'exercice aux amortissements Montant net à la fin de l'exercice Total général non ventilé (NW-NY) NZ Augmentations Dotations de l'exercice aux amortissements Montant net à la fin de l'exercice	Total général		N	NO			NR			NS		NT			NU			NV		
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES* Montant net au début de l'exercice de l'exercice Augmentations Dotations de l'exercice aux amortissements Montant net à la fin de l'exercice 79 78 78	Total général non vent	ilé NW				Total gé	néral r	on ventilé	N.	\vdash				Total		non ventilé				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES* Montant net au début de l'exercice de l'exercice Augmentations Dotations de l'exercice aux amortissements Montant net à la fin de l'exercice 29 Z8						(N	(S+N1-	+NU)							(NW-	·NY)				
Frais d'émission d'emprunt à étaler Z9 Z8	MOUVE AFFECTANT	LES CH	IARGES RÉP	ARTI	IES	Mo					Augmentations						1			
													Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations SP SR				ons									SP				SR –			



Désignation de l'entreprise	SAS JAC TRANSACTIONS	Néant X
e i		

			1				1			
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Provisions pour gisements minic	reconstitution des ers et pétroliers *	3T		TA		ТВ		TC	
ıtées	Provisions pour (art. 237 bis A–		3U		TD		TE		TF	
emer		hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI	
Provisions réglementées	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		то	
ision	Dont majoration de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6	
Prov		prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
		ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H	
es		pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M	
charg		amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
es et	Provisions pour	pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A	
pour	Provisions pour	impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
sions	Provisions pour immobilisations	renouvellement des	5F		5H		5J		5K	
Provi	Provisions pour et grandes révisi	gros entretien	EO		EP		EQ		ER	
		charges sociales et	5R		5S		5T		5U	
	Autres provision charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	g (-)	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
_		– corporelles	6E		6F		6G		6Н	
éciation	sur	 titres mis en équivalence 	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
épréc	immobilisations	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
Provisions pour dépr		– autres immobilisa– tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
ons p	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		6S	
ovisi	Sur comptes cli	ents	6T		6U		6V		6W	
Pı	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	6X		6Y		6Z		7A	
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL G	SÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
		(_	d'exploitation	UE		UF			
		Dont dotations et reprises	_	financières	UG		UH			
		ct reprises	_	exceptionnelles	UJ		UK			
Tite	es mis en équival	ence : montant de la déni				ulé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5 ^e du C G I	10	

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

	Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS Néant *													
CA	DRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				ntant bru			A 1 an au plu	s		A plus o	
TIF ISÉ	Créances	s rattaché	ées à des participations		UI	1	903	133	UM	2		UN	1 90	3 133
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1)	(2)							UR			US		
DE I	Autres in	nmobilis	ations financières		UI		7	000	UV			uw		7 000
	Clients d	louteux o	ou litigieux		T _{VA}									
	Autres ci	réances c	clients		UX		343	980		343	980			
L	Créance repré	ésentative de	titres (Provision pour dépréciation tie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		$ _{z_1}$									
DE L'ACTIF CIRCULANT			ptes rattachés		UY		2	738		2	738			
RCU	Sécurité	sociale e	et autres organismes sociaux		UZ									
IFCI	_		npôts sur les bénéfices		VM		5	393		5	393			
'ACT	Etat et au collectiv	T	axe sur la valeur ajoutée		VE		1	119		1	119			
DEL	publiqu		utres impôts, taxes et versements as	ssimilés	VN	v .								
		D	ivers		VP									
	Groupe 6	et associé	és (2)		vo	c	4	805		4	805			
	Débiteur de pension		(dont créances relatives à des opéra	tions	VR	1	066	266		1 066	266			
	Charges co		,		vs	s		543			543			
				TOTAL	JX VI	г 3	334	978	VU	1 424	845	vv	1 91	.0 133
S	1	Montant	– Prêts accordés en cours d'exer	cice	VE									
RENVOIS	(1)	des	– Remboursements obtenus en co	urs d'exer	cice VE	Ξ								
REN	(2) Prêt	s et avan	ces consentis aux associés (personr	es physic	ues) VI	र								
СА	DRE B		ÉTAT DES DETTES		Montar 1	nt brut		A 1 an au 1	plus	A plus d'1 an	et 5 ans a	u plus	A plus d	
Em	prunts obl	igataires	convertibles (1)	7Y										
	tres empru		ataires (1)	7Z	4 01	2 831								
Е	mprunts et auprès o			12		2 051		4 012	831					
	établissen		à 1 an maximum à l'origine	VG		3 418			831 418					
Em	de crédit	nents	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine	+	3 54								22	28 000
		nents (1)		VG	3 54	3 418		3 543					22	28 000
Fou	prunts et d	nents (1) lettes fina	à plus d'1 an à l'origine	VG VH	3 54 22 35	3 418 8 000		3 543 355	418				22	28 000
-	prunts et d	nents (1) lettes fina	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés	VG VH 8A	3 54 22 35 27	3 418 8 000 5 466		3 543 355 270	418				22	28 000
Per	prunts et d urnisseurs o sonnel et c	nents (1) lettes finate comptes in	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés	VG VH 8A 8B	3 54 22 35 27	3 418 8 000 5 466 0 764		3 543 355 270 4	418 466 764				22	28 000
Per Séc	prunts et d urnisseurs o sonnel et c	lettes finate comptes in the et auti	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés	VG VH 8A 8B 8C	3 54 22 35 27	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388		3 543 355 270 4	418 466 764 388				22	88 000
Per Séc	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia	lettes finalet comptes in le et auti	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux	VG VH 8A 8B 8C 8D	3 54 22 35 27	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388		3 543 355 270 4	418 466 764 388				22	28 000
Per Séc	prunts et d urnisseurs o sonnel et c curité socia État et	nents (1) lettes finalet comptes in comptes in letter autrition in	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E	3 54 22 35 27	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314		3 543 355 270 4	418 466 764 388 314				22	28 000
Per Séc Í	prunts et d arnisseurs d sonnel et c curité socia État et autres	nents (1) lettes finalet comptes recomptes rule et autri Impôts Taxe su Obligat	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314		3 543 355 270 4 11	418 466 764 388 314				22	28 000
Per Séc I coll	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres lectivités lbliques	nents (1) lettes finate comptes in the comptes in t	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274		3 543 355 270 4 11 58	418 466 764 388 314				22	28 000
Per Séc II a coll pu Det Gro	prunts et d irnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres lectivités lbliques tes sur imi	nents (1) lettes finate t comptes in the et autri limpôts Taxe su Obligat Autres mobilisat	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770		3 543 355 270 4 11 58	418 466 764 388 314 274				22	28 000
Per Séco H a coll pu Det Gro	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres dectivités bliques etes sur imi oupe et ass res dettes o rations de	nents (1) lettes finate tomptes in the comptes in t	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés tes relatives à des de titres)	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770 2 500		3 543 355 270 4 11 58	418 466 764 388 314 274 770 500 155				22	28 000
Per Séco II a coll pu Det Gro	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres dectivités bliques etes sur imi oupe et ass res dettes o rations de	nents (1) lettes finate tomptes in the comptes in t	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés tes relatives à des	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770 2 500 1 155		3 543 355 270 4 11 58 5 2	418 466 764 388 314 274 770 500 155				22	28 000
Per Séco I I Groupe Det Ou r	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres dectivités bliques etes sur imi oupe et ass res dettes o rations de	nents (1) lettes finate tomptes in the term of the ter	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) e titres empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K	3 54 22 35 27 1	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770 2 500 1 155		3 543 355 270 4 11 58 5 2	418 466 764 388 314 274 770 500 155				22	28 000
Per Séc I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	prunts et d urnisseurs o sonnel et c eurité socia État et autres dectivités bliques tes sur imi pupe et ass res dettes o rations de te représer emis en ga	nents (1) lettes finate tomptes in the term of the ter	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) e titres empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K Z2 8L	3 54 22 35 27 1 5	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770 2 500 1 155	VZ	3 543 355 270 4 11 58 5 2 1 1 184	418 466 764 388 314 274 770 500 155 723					28 000
Per Séco I I Groupe Det Ou r	prunts et d prunt	lettes finate to comptes a compte a comptes a	à plus d'1 an à l'origine ancières divers (1) (2) es rattachés rattachés res organismes sociaux sur les bénéfices ar la valeur ajoutée tions cautionnées impôts, taxes et assimilés tions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) e titres empruntés	VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K Z2 8L	3 54 22 35 27 1 5	3 418 8 000 5 466 0 764 4 388 1 314 8 274 5 770 2 500 1 155 4 723	VZ	3 543 355 270 4 11 58 5 2 1 1 184	418 466 764 388 314 274 770 500 155 723	runts et dettes ersonnes phys		VL		

Formulaire du Code	obligatoire général d	(article 53 A es impôts)			(9) [D]	ÉTE	ERMIN	AT	IOI	N DU RÉ	SULTA	T FIS	CAL		DGFiP	N°	2058-A	2022
Désignat	ion de	l'entrepri	se: SAS	J <i>I</i>	AC TRANS	SACT	'ION	1S								Néant 7		Exercice N	, clos le :
I. RÉ	INTÉ	GRAT	IONS								BÉNI	ÉFICE C	OMPTA	BLE	DE I	'EXERCICE	WA		127
	Rému	ınération	du travail de	l'exp	oloitant ou d	les ass	ociés	s (entrepri	ises	à l'IF	R)						WB		
	Avan	tages pers	onnels non de	éduct	ibles* (sauf				Ar	nortis	sements excéd			C.G.I.)	WE	6 291	XE	7	235
en scal	Autre	es charges	à porter lign et dépenses	e ci⊣ somj	dessous) ptuaires	WF			Ta	axe si	amortissemen ur les véhicu				WG		-	7	233
nises tat fi	,	39–4 du C on des loye	c.G.I.) ers à réintégrer	dans	le cadre	+					rises à l'IS) des loyers d	spensée d	e réintég	gration			1		
résul	d'un c	rédit bail i	mmobilier et de harges à pay	e levé	e d'option	RA			11	(art. 1	239 séxies I s à payer liée)			KD		4		
s nor n du	dédu	ctibles (ct	tableau 205			WI			no	n coo	pératifs non	déductible	s (cf. 20	67–BIS			XW		534
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.) WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'1S) Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III) Amendes et pénalités WG 944 Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS) XX Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																			
C ded																	XY		
	_		ociétés (cf. p	Ť	de la notic	e 2032	2)	1	D.	áanlta	ts bénéficiaire						I7	2	651
Quote-part		onnes ou ur	GIE	WL					à i	l'artic	le 209 B du C	GI	L7				K7		
ition t rrées		Moins-v nette à		{ —					19 %	6 (12	,8 % pour le	s entrepris	ses soum	nises à	l'imp	oôt sur le reven	-		
l'impos ıliers e ns diffé		long te	rme	(– ir	nposées au	taux d	le 0 9	%			I						ZN		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Fr	action impos	able	des plus-va ercices anté	lues re	éalisé *	ées au		{	- Plus-v	alues nette	es à cour	t terme	•		WN		
Rég			Cours	u ca	ercices ante	ilcuis				l	- Plus-v	alues sour	nises au	régime	des	fusions	wo		
	Écart	s de vale	ırs liquidativ			trepris	ses à	1'IS)									XR		
Réintégrati	ions dive	erses à			excédentaires 1–3 et 212 du	ı C.G.I	(.)	SU			Zone (activ	s d'entrepris ité exonérée	ses*	V			wQ		
détailler su	r feuille	t séparé DC	NT *									-part de 12 values à taux		8					
Réintégr	ation o	les charge	es affectées a	ux ac	tivités éligi	bles a	u rég	ime de la	taxa	ation							Y1		
Résultat	fiscal	afférent à	l'activité rel	evan	t du régime	optio	nnel	de taxatio	n au	tonn	age						Y3		
																TOTAL I	WR	19	547
II. D	ÉDU	CTION	S								I	ERTE C	OMPT A	ABLE	DE I	L'EXERCICE	WS		
Quote-p	oart da	ns les per	tes subies par	une	société de p	erson	nes o	ou un G.I.	E. *								WT	1	871
Provision	s et cha	rges à paye	r non déductibl	es, an	térieurement	taxées,	et réi	ntégrées da	ns les	s résul	tats comptable	es de l'exerc	cice (cf. ta	ıbleau 2	058–I	B, cadre III)	WU		
			– i <u>mposée</u>	es au	taux de 15	% (12	,8 %	pour les e	entre	eprise	es soumises	à l'impôt	sur le re	venu)			wv		
	Di	1	– i <u>mposée</u>	es au	taux de 0 %	ó											WH		
iers	1	-values ettes	– i <u>mposée</u>	es au	taux de 199	%											WP		
articul śrées	long	à terme	– i <u>mputée</u>	es sur	· les moins-	value	s nett	tes à long	term	ne an	térieures						ww		
Régimes d'imposition particuli et impositions différées					les déficits		ieurs										XB		
impos			alues impose														I6		
imes d et im			olus–values n ociétés mères										ر اهٔ ما	1		1,	WZ		
Rég	Proc	luit net de	es actions et p	oarts	<u>d'intérêts :</u>	\ de					narges restar de participa			222 B	1 6	lor.	XA		
			articipations torisée au titr										% (art.	223 B	du C	(GI)	ZX		
			amortisseme		s investissei	nents	ream	ses dans i	es co	mect	ivites a Out	re–mer".					ZY		
Mesures d'incitation attement sur	Re	prise d'entre	prises en	K9				ses nouvelle	es	L2		Jeunes entre		ntes	L5		XD		
d'inc t sur	*Sio Zo	ficultés (44 : ne franche u	•	øv		So	sexie	investissemen	ı,	К3		Zone de r	estructura	tion de	PA		XF		
Mesures d'in Abattement sur	exonérations *	t. 44 octies A assin urbain a	dynamiser	PP			t. 2080 ssin d'e	er cotée C) mploi à	\dashv			la défense Zone fran			\dashv		1		
Me Abatt	a et exo	rt 44 sexdeci	es)					er (44 <i>duodecies</i> vitalisation	(8)	1F PC		NG (44 q			XC PB		-		
Éc		valeurs l	iquidatives s	ur Ol] PC* (entren			44 quindecies)	L	10		(art. 44 septde	ecies)		гь		XS		
	arts de	1 1	déduction exce				X9	·)			Dont déduc investissem	tion excepti	onnelle p	our	YI		XG		
		Dont	déduction exce tissement (art 3	eption	nelle pour		YA				Dont déduc investissem	tion excepti ent (art 39 a	onnelle p decies Gi	our	YL				
Déductions à détailler sur feuillet		Dont invest	déduction exce issement (art 3	ption 9 dec	nelle pour		YB				Dont déduct conduite (ar				YH)			
sur reuniet	scparc	Dont	déduction exce tissement (art 3	ption 9 <i>dec</i>	nelle pour ries C)		YC				Créance dég report en arr	agée par le			ZI				
			déduction exce issement (art 3				YD												
			ffectés aux a	ctivit	és éligibles	au rég	gime	de la taxa	tion	au to	onnage					T	Y2		
			FISCAL				ſ			bá	néfice (I m	oine II)	1	VI		TOTAL II	XH	1	871
Résultat	fiscal	avant imp	outation des d	léfici	ts reportabl	es:					éficit (II mo			XI		17 676	XJ		
Déficit	de l'ex	ercice rep	orté en arriè	re (er	ntreprises à	l'IS)*	·				* '	•		ZL			1		
		1	sur les résulta														XL		
RÉSUL'	TAT F	ISCAL	BÉNÉFIC	CE (I	igne XN) o	u DÉF	ICIT	reportab	le er	ı ava	nt (ligne XC))		XN		17 676	X0		



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS			Néant *						
I. SUIVI DES DÉFICITS						·			
Déficits restant à reporter au titre	e de l'exercice précédent (1))			K4				
Déficits transférés de plein droit	(art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opération	s sur l'exercice (2)	K4ter				
Déficits imputés (total lignes XB	et XL du tableau 2058–A)	-			K5				
Déficits reportables (différence l	K4+K4bis–K5)				K6				
Déficits de l'exercice (tableau 20	YJ								
Total des déficits restant à report		YK							
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES									
Montant déductible correspondar sous le régime de l'article 39–1.	ZT	18							
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
	(à détailler sur feuillet	t séparé)		Dotations de l'exercice	Rep	orises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, pour les entreprises placées sous	zv	zw							
Provisions pour risques et charge	es *								
			8	3X	8Y				
			1	BZ	9A				
			9	ОВ	9C				
Provisions pour dépréciation *									
			9	OD O	9E				
			!)F	9G				
			9	Н	9J				
Charges à payer									
			9	OK	9L				
			9	M	9N				
	9R								
			!	os estados est	9Т				
	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A:								
		▼ lione WII							

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

			\ <u>1</u>	/
*	Montant de le réintégration en de le déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

	Désig	gnation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS	3									Néant		*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	øс	(4 0	38)		Affectatio	ns { - Rés	erve légale	ZB		26	42	:2
	-					SNO	aux réserv	es – Aut	res réserves	ZD				
	ORIGINES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 4	60	AFFECTATIONS	Dividende	es		ZE				
	RIG	5.00	αn			FECT	Autres rép	artitions		ZF				
		Prélèvements sur les réserves	ØE			AF	Report à r			ZG				
		TOTAL I	ØF	26 4	22		(N.B. Le total I do	it nécessairement être T	égal au total II) F OTAL II	ZH		26	42	:2
	REI	RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice	N :	
	ENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Pro	écisez le prix de revient o crédit–bail	des bier	s pris	J7)	YQ				
	ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail immobilier							·	YR				
	ENG,	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
	SE	— Sous–traitance								YT		39	30	18
	ARGI	Locations, charges locatives et de copropriété		nt montant des loyers de location pour une durée			J8)	XQ		40	21	.2
ES	ES ES	— Personnel extérieur à l'entreprise		-					·	YU				
OST	ATSI	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors ré	étroce	essions)						SS		36	69	2
ES F	ACH EX	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	s							YV				
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Autres comptes	(doi	nt cotisations versées au ndicales et professionnel	x organ les	isations	ES)	ST		117	89	0
ÉTA	AI	Total du poste corres	spond	lant à la ligne FW du	tablea	au n° 2	052			ZJ		234	10	13
	ET	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		2	39	16
	IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(don	t taxe intérieure sur les pr	oduits p	étroliers	ZS)	9 Z		21	46	9
	M	Total du compte corre	spon	dant à la ligne FX du	tablea	au n° 2	052			YX		23	86	5
	.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY		48	08	0
	T.V.A.	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cou services ne constituant pas des immobilisations	ırs de	l'exercice au titre d	es biei	ıs et				YZ		6	00	0
		— Montant brut des salaires *								ØB		85	13	9
		Montant de la plus-value constatée en franchise d'imp	ôt lo	rs de la première opt	ion po	ur le re	égime simp	lifié d'impo	sition *	øs				
	VERS	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison	des	sommes mises à la d	isposit	ion de	la société '	ķ		ZK				%
	DI	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			-		t participatio 38 II de l'ann. II		059-G		oui cocher 1 non 0	ZR	1
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impô	t pré	vue au 4 de l'article	238 bi.	s du C	GI pour l'e	ntreprise do	natrice	RG				
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortisse	ment	exceptionnel chez l'ent	reprise	investis	seur dans le	cadre de l'art	icle 217 <i>octie</i>	s RH				
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		Plus-values à 15%	JK				Plus-values à	0%	JL			
1	H H H			Plus-values à 19%	JM				Imputation	ns	JC			
	KEGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN				Plus-values à	0%	JO			
3	¥ 0			Plus-values à 19%	JP				Imputation	ns	JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de	la soci	été mèr	e du groupe	JJ						

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

DGFiP N° 2059-A 2022

Dés	ign	ation de l'entreprise : SAS JAC	TRANSACTIONS								Néant *
	Α.	DÉTERMINATION DE LA VAL	EUR RÉSIDUELLE								·
Natu	ire et	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	r nette réévaluée*	Amortissements prati en franchise d'imp	iqués ôt	Autr amortisse	res ements*	V	aleur résiduelle
	1	scoot center - peugoet viva 25/09/2014	1 559			1 5					
	2										
	3										
*	4										
ations	5										
bilis	6										
I. Immobilisations*	7										
I	8										
	9										
	10										
	11										
	12	B - PLUS-VALUES, MC	NALUES								
		D - PLUS-VALUES, MC		•	Qualification fisca		g terme	ıs-values ré	alisées	Plus-values	
		Prix de vente	Montant global de la plus- ou de la moins-value		Court terme			(0)			taxables à 19 % (1)
		0	8		9	19 %	15 %	ou 12,8 %	0 %		(1)
	1										
	2										
	3										
	4										
ions*	5										
Immobilisations*	6										
nmok	7										
I. Iı	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
	13	Fraction résiduelle de la provision spédéments cédés			+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés so Amortissements afférents aux éléments co			+						
	15	bles par une disposition légale			+						
s,	16	Amortissements non pratiqués en comptab fiscale pour investissement, définie par les ment utilisée	lois de 1966, 1968 et 1975, ef	fective-	+			ı			
II - Autres éléments	17	Provisions pour dépréciation des titres re values à long terme devenues sans objet									
Autres	18	Dotations de l'exercice aux comptes de prelevant du régime des plus ou moins-val	ues à long terme	es utres							
П	19	Divers (détail à donner sur une not	,								
		ADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 19 de la col	lonne) (9)								
	CA	ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 19de la col		orique	(A)			(B)			(C)
	CA	ADRE C : autres plus–values taxal	bles à 19 % (11)				(ventil	ation par taux)			

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFip N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise	:SAS JAC TRANSACTIONS					Néant X *
(à l'	A ÉLÉMENTS à exclusion des plus-values de fusion	ASSL n don	JJETTIS AU RÉGIME FIS t l'imposition est prise en	CAL DES PLUS-VALUE charge par les sociétés :	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)	
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI	()				
	TOTA	AL 1				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		N-1				
	sur 3 ans au titre de	N-2				
		N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3				
au cours des		N-4				
exercices antérieurs		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTA	AL 2				
Cette	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES rubrique ne comprend pas les plus-value	DAN s affér	S LES RÉSULTATS DES	SOCIÉTÉS BÉNÉFICIA	IRES DES APPORTS	
Plus–values de fu	sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les société			Plus	-values d'apport à une socié essionnelle exercée à titre in	été d'une activité
	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	ТО	TAL				



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

du Code general des impois)			
Désignation de l'entreprise : SAS JAC	TRANSACTIONS	 Néant	X
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 10 ou 12,8 % 20 .		
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) • *.		
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI)		

ı - SUIVI	DES N	MOINS-VALUES DES ENTR	EPRISES SOUMISES À L'IMPÔT S	UR LE REVENU
Origine ①		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à	N-3			
long terme subjes au	N-4			
cours des dix exercices	N-5			
antérieurs (montants restant à	N-6			
déduire à la clôture du	N-7			
dernier exercice)	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moi À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 6 = 2 + 3 - 4 - 8
1		2	3	4	(5)	6
Moins-values nett	es N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme	N-3					
subies au cours des dix exercices	N-4					
antérieurs (montants	N-5					
restant à déduire à la clôture du	N-6					
dernier exercice)	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS						Néant X *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						EN	
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			erme		
		taxées à 10 %	taxées à	15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7						
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 °, 6 °, 7 ° alinéas de l'art. 39-1-5 ° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1 réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2							le la réserve de l'exercice
		donnant lieu ne donnant pas lieu à complément d'impôt (3) a complément d'impôt (4)			5		

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

du Code genéral des impôts) ET DE LA VALEUR AJOUTEE		
Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS		Néant *
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois	12	2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	3
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	:
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 351 118
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	,
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 351 118
Il Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	+	1 331 110
Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	
	ОН	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues Verieties propiétes de constru	OF	
Variation positive des stocks	OD	732 122
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0 200
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	758 335
Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	1 561 526
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	155 456
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location—gérance ou de crédit—bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	os	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ow	983
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location—gérance ou de crédit—bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	n O9	
Moins—values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 717 965
IV Valeur ajoutée produite	+	1 ,17 ,505
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	391 488
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et	SA	391 488
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case	pas con SA, voi	npléter ce cadre. us serez alors dispensé
du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE. MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 351 118
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 1 / 1	2 /	2 0 2 1
Date de cessation HR /	/	,
Pour les entreprises de crédit les entreprises de gestion d'instruments financiers les entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fi	che sera	adantée nour tenir compte d

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(I) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW, et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'am. III au CGI) (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

	ı
1 /	(1)
	. ,
/ I	

Pays

Néant **
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 3 4
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAC TRANSACTIONS
ADRESSE (voie) 76 avenue des baumettes
CODE POSTAL 06000 VILLE NICE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 60
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 107
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SARL Dénomination MAS TRANSACTIONS
N° SIREN (si société établie en France) 818050460 % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 60
Adresse: N° 5 Voie rue Scaliero
Code Postal 06300 Commune NICE Pays FRANCE
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique SIMONETTI Prénom(s) Andréas
Nom marital % de détention 24.25 Nb de parts ou actions 97
Naissance: Date 30071994 N° Département 06 Commune NICE Pays FRANCE
Adresse: Nº 1 Voie avenue Ratti
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie

Commune

Code Postal

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

⁽²⁾ Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021	$ \mathbf{N}^{\circ} \mathbf{SIRET} \boxed{7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 3 4} $
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAC	TRANSACTIONS
ADRESSE (voie) 76 avenue des baumett	es
CODE POSTAL 06000	VILLE NICE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'EN	NTREPRISE P5 8
Forme juridique SCI Dénomination	JMAG
N° SIREN (si société établie en France) 8141226	77 % de détention 50.00
Adresse: N° [14 Bis Voie	avenue du Docteur Moriez
Code Postal 06000 Commune	NICE Pays FRANCE
Forme juridique SAS Dénomination	QUALITY KING
N° SIREN (si société établie en France) 8500773	55 % de détention 98.00
Adresse: N° [18 Voie	Place Garibaldi
Code Postal 06000 Commune	NICE Pays FRANCE
Forme juridique SARL Dénomination	3B
N° SIREN (si société établie en France) 8179430	53 % de détention 50.00
N° 17 Voie Adresse :	rue Bonaparte
Code Postal 06300 Commune	NICE Pays FRANCE
Forme juridique SC Dénomination	Foncière niçoise de gestion
N° SIREN (si société établie en France) 8504150	, o de detention
N° 18 Voie Adresse: Code Postal 06300 Commune	Place Garibaldi NICE Pays FRANCE
Court of the Communic	
Forme juridique SCI Dénomination N° SIREN (si société établie en France) 8482443	SCCV NIKOLINA % de détention 50.00
N° SIREN (si société établie en France) 8482443 Adresse: N° 4 Voie	23 % de détention 50.00 avenue Brown Sequard
Code Postal 06000 Commune	NICE Pays FRANCE
Forme juridique SC Dénomination	ARSON
N° SIREN (si société établie en France) 8783733	
Adresse: N° 18 Voie	place Garibaldi
Code Postal 06300 Commune	NICE Pays FRANCE
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Adresse : Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Adresse : Code Postal Commune	Pays
	l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau e e total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.